

Jette info

Editeur responsable: Hervé Doyen, Bourgmestre
Rue Henri Werrie 18-20
1090 Bruxelles
Tél.: 02/423 12 11
Fax : 02/425 24 61
E-mail : infojette@jette.irisnet.be

FÉVRIER 2003 N°95

BUREAU DE DEPOT BRUXELLES 9

Prévention, médiation et aide aux victimes : une approche en douceur



Que fait la commune pour que je me sente à l'aise dans mon quartier ? Y a-t-il quelqu'un pour s'occuper des jeunes qui s'ennuient en rue ? Comment faire comprendre aux délinquants qu'ils se comportent mal ? Qui se charge de l'accueil des victimes ? Comment résoudre un conflit entre voisins ? A qui puis-je parler d'un problème de violence au sein du couple ? Mon enfant brosse l'école, que faire ?

Ces questions cachent souvent une grande détresse humaine. Pour y répondre, plusieurs services ont été mis en place dans notre commune. Ces services travaillent en étroite collaboration pour améliorer la qualité de vie de tous les Jettois. Prenez la peine de les découvrir.

NOTRE DOSSIER en pages 8 à 11

**Transports en commun :
le ticket Jump est arrivé PAGE 4**

**Donnez votre avis sur le
"plan déchets" PAGE 6**

**Agence locale pour l'Emploi :
cela vous concerne PAGE 7**

**Des stages pour les enfants
au Carnaval PAGE 11**

**29.3.2003 : BONEY M à Jette...
cartes en vente ! PAGE 13**



Une vraie police de proximité

Au cours des prochaines semaines, une nouvelle étape sera franchie dans l'installation de notre zone de police. Les responsables de la zone et les inspecteurs de secteurs viendront à votre rencontre dans votre quartier. Il s'agit à mes yeux d'une étape essentielle. En effet, une police, dotée d'une structure performante, qui serait coupée de la population n'aurait aucun sens.

Je ne peux que vous encourager à profiter de cette occasion qui vous est donnée de mieux comprendre le fonctionnement de notre police, de faire la connaissance des inspecteurs qui sont présents dans votre quartier, d'exprimer vos craintes, de poser vos questions.

Vous recevrez bientôt dans votre boîte aux lettres une invitation pour participer à l'une de ces réunions. Cette invitation sera accompagnée d'une brochure d'information réalisée par la zone de police Bruxelles-Ouest. Vous y trouverez de nombreux renseignements pratiques concernant les différents services de police. Conservez-la précieusement. Elle vous sera utile dans vos contacts futurs avec notre police.

Je suis de ceux qui considèrent que la réforme des polices ne peut en aucun cas justifier un abandon, même temporaire, des missions de proximité. Bien sûr, la mise en œuvre d'une telle réforme n'est pas chose aisée. Bien sûr, les problèmes à résoudre sont nombreux et délicats. Bien sûr, les responsables de la zone doivent concentrer toute leur énergie sur le développement d'une structure performante. Il n'empêche. La sécurité des citoyens reste, à la fois, la raison d'être et l'objectif premier des services de police. Je ne peux imaginer que cet objectif soit atteint si les policiers ne sont pas présents sur le terrain, en contact étroit avec les habitants.

Lors de la présentation de la réforme des polices, la proximité figurait en bonne place parmi les grands axes qui avaient guidé la réflexion des initiateurs du projet. La proximité est aussi l'une des priorités qui ont été définies dans le cadre du plan de sécurité élaboré en 2002 au niveau de la zone de police Bruxelles-Ouest. Dans la réalité, je pense qu'il reste encore du chemin à parcourir. Les secteurs et les quartiers ont été redessinés pour permettre une meilleure exploitation des données statistiques. De nouveaux inspecteurs sont entrés en service dans les antennes de proximité. Tout cela est en train de se mettre en place. Nous ne pouvons qu'observer le développement progressif de cette police de proximité.

Pour ma part, je voudrais encourager les inspecteurs de secteur et de quartier à poursuivre leurs efforts pour établir un lien de confiance entre les Jettois et leur zone de police. Ces inspecteurs accomplissent un travail essentiel. Je leur souhaite beaucoup de succès dans leur mission difficile. Je nous souhaite une vraie police de proximité.

Hervé Doyen, votre bourgmestre

En direct du conseil communal

En cette première séance de l'année 2003, peu de points étaient inscrits à l'ordre du jour du 29 janvier dernier. Voici ceux qui ont retenu notre attention.

AMELIORER LA COHABITATION DANS LE QUARTIER BELGICA. La Commission communautaire française accorde chaque année des subsides dans le cadre d'un vaste projet intercommunal nommé "intégration-cohabitation". Son objectif principal est de rendre plus harmonieuse la cohabitation entre les différentes communautés locales. Le Foyer culturel jettois a introduit un projet centré sur le quartier Belgica. Ce projet permettra de mettre sur pied les différentes activités organisées avec les jeunes de la commune, mais aussi avec les jeunes des territoires avoisinants (principalement Molenbeek, Laeken et Koekelberg). Ces rencontres se feront autour d'ateliers culturels et sportifs (animation rap, percussions, football, basketball,...). Les projets personnels sont évidemment les bienvenus et seront développés avec tous. Ces activités sont essentiellement destinées à une jeunesse "non structurée", qui n'a pas toujours la possibilité de participer à des activités plus traditionnelles comme un camp scout ou la pratique d'un sport dans un club. Ces ateliers seront encadrés et organisés par des éducateurs de rue issus de la cellule "Interquartier" du Foyer culturel jettois. Leur mission comporte plusieurs volets: animer la jeunesse bien sûr, mais aussi jouer un rôle de médiation entre les familles et le milieu scolaire, ainsi que faciliter les relations intergénérationnelles au sein du quartier. D'autres projets seront prochainement soumis au conseil dans le cadre du programme "intégration-cohabitation".

REMPACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAL En cette séance du 29 janvier 2003, Martha Buyschaert (SPa) a remplacé Françoise Auquier (MR, élue sur la liste PS-SPa). Martha Buyschaert est la première suppléante sur la liste PS-SPa du conseil communal de Jette. Françoise Auquier ne peut désormais plus siéger au conseil pour cause de déménagement vers une autre commune.

A noter...

La prochaine séance du conseil communal est fixée au **mercredi 26 février 2003 à 20h** à l'Hôtel communal (place Cardinal Mercier 1 - niveau 2/3 - salle du conseil). Pour rappel, les débats du conseil sont publics. Si vous souhaitez suivre de près la vie de votre commune, découvrir le fonctionnement des institutions et /ou mieux comprendre certaines décisions importantes, n'hésitez pas à assister aux séances du conseil communal.

Vous pouvez également vous abonner gratuitement à l'ordre du jour du conseil. La liste des points inscrits à l'ordre du jour de chacune des séances vous sera dès lors envoyée quelques jours avant la date du conseil. Pour vous abonner, il suffit d'en faire la demande au secrétariat de l'administration communale (rue Henri Werrie 18-20 - bureau 119 - tél. 02/423.13.42).

Aïd Al Adha : un abattoir à Molenbeek

Du 11 au 14 février prochains, la communauté musulmane fêtera l'Aïd Al Adha ou fête du sacrifice, mieux connue sous le nom de "fête du mouton". La tradition veut que les familles musulmanes sacrifient un mouton à cette occasion. Pour permettre aux sacrifices de se dérouler dans les meilleures conditions possibles, différents lieux d'abattage rituels seront aménagés temporairement en Région bruxelloise. Ces abattoirs temporaires sont agréés par Bruxelles-Propreté qui assurera la collecte des restes de moutons. L'opération est organisée en collaboration avec l'Exécutif des Musulmans de Belgique.

Cette année, notre commune a décidé de collaborer avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean pour la mise à disposition d'un abattoir temporaire (rue de l'Escaut 19) le mardi 11 février. Les Jettois ont toutefois la possibilité de se rendre dans l'abattoir de leur choix. Les frais d'abattage ont été fixés à 12,50 EUR par mouton. En outre, une déclaration d'abattage doit être demandée auprès de l'administration communale. A Jette, cette déclaration est délivrée par le service de l'Environnement, moyennant un droit de timbre de 5 EUR. Ce document est indispensable, quel que soit l'abattoir choisi.

L'information diffusée parmi la communauté musulmane met l'accent sur les conditions de transport des moutons et sur le respect des conditions d'hygiène pour que ce jour de fête soit un succès pour tous.

INFOS PRATIQUES

UNE QUESTION SUR LA COMMUNE DE JETTE ?
Surfez sur www.jette.be.



CENTRE ADMINISTRATIF DE JETTE

Rue Henri Werrie, 18-20
1090 Jette - Tél.: 02/423.12.11

Heures d'ouverture

- Tous les services: de 8h30 à 14h
- Sauf service Etat Civil de 8h30 à 12h30
- Service Population : également le jeudi de 17 à 19 h

SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Chaussée de Wemmel 102
1090 Jette - Tél. 02/421.42.01

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 14h, à l'exception du chômage: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h30

HÔTEL COMMUNAL

Place Cardinal Mercier, 1
1090 Jette

- Commissariat de police
Tél.: 02/423.14.00
- Bureau de pointage
Tél.: 02/423.14.16

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Rue A. Vandenschrieck, 77
1090 Jette
Tél.: 02/423.19.10

CPAS

Rue de l'Eglise St-Pierre, 47
1090 Jette

- Secrétariat: 02/422.46.11
- Service social: 02/422.46.40

Polyvalence au service de l'Etat civil

Le service de l'Etat civil a commencé l'année 2003 en force. Afin d'améliorer l'accueil du public et d'éviter les files trop longues, le personnel a produit les efforts nécessaires pour maîtriser l'ensemble des opérations prises en charge par le service. Vous pouvez donc vous adresser indifféremment aux guichets 18,19,20 ou 21, quelle que soit la démarche que vous devez effectuer. La polyvalence est désormais de mise au niveau de l'Etat civil.

Une vitrine pour notre administration



secteurs de la vie communale. Les Jettois ont également eu l'occasion de s'entretenir avec les mandataires communaux. Dans son discours, le bourgmestre Hervé Doyen a formulé le vœux que nous soyons plus conscients des avantages dont nous profitons. Il s'est engagé à poursuivre l'amélioration du cadre de vie des Jettois, dans un esprit d'écoute et de dialogue.

Le 11 janvier dernier, le bourgmestre Hervé Doyen, les membres du collège, la présidente du CPAS Mireille Françq et les conseillers de l'aide sociale avaient invité les Jettois à la traditionnelle réception de nouvel an. Comme chaque année, la manifestation a connu son petit succès. Bien plus qu'une réception, il s'agissait d'une rencontre entre la population et son administration.

De nombreux stands ont permis aux visiteurs de poser toutes leurs questions et de repartir avec une documentation utile sur les différents

Le difficile exercice du pouvoir...

Notre bourgmestre a profité de la réception de nouvel an pour mettre en évidence, non sans humour, l'une des principales difficultés liées à l'exercice du pouvoir au niveau d'une commune. "Les pouvoirs publics ont une responsabilité dans le bien être commun", a rappelé Hervé Doyen. "Il s'agit de mettre en place les conditions où chacun puisse, selon ses choix personnels, s'épanouir. Ce qui n'est quand même pas non plus une mince affaire, car les conditions du bonheur sont aussi subjectives. Pierre attachera beaucoup d'importance aux parcs et à la quiétude ; Paul aimera surtout l'animation, les cafés, les cinémas ; Marie veut des plaines de jeux partout dans les parcs pour les enfants ; Jacques rêve d'une maison de jeunes pas trop loin du parc. Sans oublier que ce parc doit rester calme pour Pierre. Jules veut se déplacer facilement en voiture et Alfred en transports en commun. Alfred est d'ailleurs très content du nouvel arrêt de bus près de chez lui, mais juste devant chez Jules qui râle parce qu'il n'a plus de place pour garer sa voiture. Tout le monde est content de la proximité des hôpitaux, sauf Pierre qui râle à cause des sirènes des ambulances. Bref, le plaisir des uns ne fait pas celui des autres. Comment savoir dès lors si les choix faits par les responsables communaux sont susceptibles de répondre au bien-être général ?". Tout le problème est là...

L'urbanisme bruxellois bouge...

La réglementation bruxelloise en matière d'urbanisme semble s'offrir un ravalement de façade. Un arrêté a été adopté par le gouvernement bruxellois tandis que deux autres sont en cours d'approbation. Ils visent à simplifier certaines procédures d'obtention de permis, voire à les supprimer. Ces nouvelles réglementations devraient entrer en vigueur au cours du premier semestre de cette année. Explication.

Vous avez envie de placer un abri de jardin cet été ou d'effectuer d'autres travaux ? Certains travaux d'importance minime seront désormais possibles sans pour autant avoir l'obligation de faire une demande de permis d'urbanisme. On pourra bientôt influencer son cadre de vie sans devoir passer par de lourdes procédures administratives. Le projet prévoit une liste d'actes et de travaux qui seront dispensés de permis. Il

s'agit, pour la plupart des cas, de travaux intérieurs ou extérieurs dont l'impact urbanistique est inexistant ou minime (exemple : abris de jardins de maximum 9m² au sol, etc ...). Dans d'autres cas, pour certains actes et travaux concernant avant tout les quartiers d'habitation, le projet prévoit de maintenir l'obligation d'un permis d'urbanisme, mais assouplira la procédure. En effet, ces travaux seront dispensés de l'avis conforme du fonctionnaire délégué. Ces permis seront donc gérés en toute autonomie par les communes (exemple : construction d'une piscine, d'annexes de taille réduite, etc ...).

Vous voulez dormir tranquille sans avoir à subir le bruit d'un magasin de nuit, d'un luna-park ou d'une vidéothèque ? Un permis d'urbanisme restera obligatoire, par exemple, pour

la transformation d'un commerce en luna-park, en club-privé, en magasin de nuit, etc... Cette nouvelle mesure vise à sécuriser les zones d'habitation en les mettant à l'abri de la prolifération de commerces générateurs de nuisances sonores et peu respectueux de la qualité de vie du voisinage. En dehors de ce type d'activité, la réglementation offrira plus de flexibilité. Un propriétaire devrait donc pouvoir valoriser son rez commercial en transformant, par exemple, une boulangerie en boutique de prêt-à-porter, ou encore faire évoluer une boucherie vers un service traiteur. L'objectif est de simplifier les procédures administratives pour de tels changements d'utilisation tout en mettant en place un verrou contre certains glissements indésirables (exemple : transformation d'une librairie en un magasin de nuit).

Vous souhaitez voir s'améliorer votre cadre de vie ? Le projet d'arrêté indique les cas dans lesquels la réalisation d'un chantier s'accompagnera obligatoirement d'une contrepartie pour la communauté urbaine. Cela revient à dire que la réalisation d'un chantier d'une certaine importance entraînera, de la part du maître d'œuvre, la prise en charge totale ou partielle de certains projets d'intérêt général (aménagement d'espaces verts, de voirie, etc...). Certains cas bénéficieront néanmoins d'une exonération partielle ou totale, comme par exemple la réalisation de logements ou d'espaces verts. L'objectif de cette nouvelle disposition est de faire participer les investisseurs privés à des projets d'utilité publique.

Feu vert pour les mariages homosexuels

Fin janvier, le projet de loi sur le mariage homosexuel a été approuvé, marquant la fin d'un long combat mené par le mouvement holoebi. Désormais, tous les couples pourront avoir accès au mariage et donc aussi les partenaires du même sexe. Les couples homosexuels qui se marient auront les mêmes droits et les mêmes devoirs que les couples hétérosexuels qui convolent en justes noces. En ce qui concerne une éventuelle descendance, une 'parenté partagée' ou une adoption, aucune réglementation n'a encore été soumise au vote des parlementaires.

L'Antenne Tournesol se penche sur notre qualité de vie

En décembre dernier, la COCOP (Commission Communautaire Française) décidait de subventionner deux nouvelles maisons médicales en Région bruxelloise. L'une d'elles se trouve à Jette. L'Antenne Tournesol, située avenue Secrétin, a été créée en 2000 au départ de la maison médicale Essegem qui avait atteint sa capacité maximale en terme d'accueil des patients. Depuis le mois de juillet dernier, l'Antenne poursuit son travail de manière autonome. Dans le

courant de l'année 2003, elle devrait bénéficier d'un agrément définitif.

L'Antenne Tournesol dispense des soins médicaux et infirmiers, ainsi que des traitements en kinésithérapie. Parallèlement, la subvention de la COCOP permettra le développement d'activités de prévention et de santé communautaire. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie de la population à différents niveaux (social, environnemental, économique, alimentaire et culturel), grâce à la

participation de tous les acteurs (habitants, travailleurs sociaux, mandataires publics).

Dans un premier temps, le personnel de l'Antenne Tournesol s'emploie à déterminer les besoins qui doivent être rencontrés dans le quartier. Des projets seront ensuite mis sur pied en étroite concertation avec les habitants.

Pour tout renseignement : Antenne Tournesol - avenue Secrétin 27 - tél. 02/420.48.67

Transports en commun : le ticket Jump est arrivé

On en parlait depuis longtemps. C'est désormais chose faite. Si vous vous déplacez en transports en commun à Bruxelles, un seul ticket vous suffira pour circuler sur les réseaux de la STIB, de De Lijn, des TEC et de la SNCB. Cet avantage, baptisé "ticket Jump", est valable avec la carte 1 voyage, 5 voyages, 10 voyages et 1 jour de la STIB, ainsi qu'avec les

titres de transport équivalents délivrés par De Lijn, les TEC et la SNCB. Le ticket Jump fonctionne uniquement dans la zone "Bruxelles". Il a nécessité le placement de valideurs du même type que ceux de la STIB dans toutes les gares de la SNCB. Concrètement, vous pouvez donc monter dans le train, dans un bus de De Lijn ou des

TEC avec votre carte de la STIB pour circuler en Région bruxelloise, à condition que la correspondance ait lieu dans l'heure qui suit la première oblitération. Une raison de plus pour emprunter les transports en commun...

Pour tout renseignement : STIB - 02/515.20.00 - www.ticketjump.be

Tour et Taxis, un quartier bruxellois à nouveau tourné vers l'avenir

Après de nombreux et présomptueux projets de reconstruction, le site de Tour et Taxis (T&T) semble finalement faire l'objet d'un nouveau plan d'affectation. Ce terrain industriel délaissé le long du canal devrait se développer dans les prochaines années pour devenir une véritable petite ville dans la ville, avec divers aménagements allant du campus aux zones commerciales en passant par les infrastructures culturelles et le logement. La société 'Project T&T', propriétaire de 30 hectares de cet imposant domaine, se chargera de le transformer en un véritable nouveau quartier urbain, ce qui, du reste, ne manquera pas de donner un nouveau souffle à toute la région nord de Bruxelles.

Intégrer l'ensemble dans des structures urbaines existantes

Tour et Taxis était à l'origine, entre 1490 et 1890, la propriété de la famille princière 'Thurn und Thassis', qui mit sur pied la première liaison postale entre Bruxelles et Vienne. Par la suite, le site se développa et devint une gare maritime où



l'on débarquait du charbon, du café, du vin, du tabac et du chocolat. Cette activité commerciale devint de plus en plus florissante, créant de l'emploi et attirant tout un voisinage. Les activités portuaires souffrirent cependant de la concurrence du transport routier et le site commença à se dégrader petit à petit. Aujourd'hui, seuls quelques événements ponctuels redonnent encore vie au site, comme le festival de musique Couleur Café, ou encore la venue du Cirque du Soleil. Aujourd'hui un promoteur immobilier va consacrer toute son énergie à la rénovation du site 'Thurn & Tassis'. Des habitations, des bureaux, un campus, des aménagements pour la culture et la détente sont au programme de cet ambitieux projet dont 25% est dédié à la construction de logements. Ceux-ci devraient abriter un millier de personnes. Des commerces en tous genres ainsi qu'un hôtel sont également prévus. Les universités bruxelloises et les sections industrielles d'écoles supérieures se partageront un campus d'une capacité potentielle de 3.000 étudiants. Un musée des sciences ainsi qu'un centre d'étude sur la mobilité et une bibliothèque prendront également place sur le site. L'Ecole du cirque semble même vouloir prendre part à l'aventure. Une salle polyvalente pouvant accueillir divers événements est aussi au programme. Celle-ci sera spécialement aménagée pour accueillir des concerts et des expositions, de sorte que le festival Couleur Café puisse encore se dérouler sur le site. Project T&T prévoit également l'aménagement d'un parc de 3 hectares.

A travers la combinaison de tous ces aspects, la renaissance du site de Tour & Taxis s'intégrera parfaitement dans le tissu urbain local. Ce renouveau n'impliquera pas seulement le site même, mais amènera également un nouveau souffle de vie dans tout le quartier nord de Bruxelles. Le cadre de vie se verra

effectivement rafraîchi. De nouvelles avenues ainsi qu'un nouveau pont au dessus du canal seront aménagés et devraient faciliter l'accès en voiture. On pointera également la mise en oeuvre d'un plan ambitieux de mobilité avec la création de nouvelles lignes de tram et de bus (navettes) qui relieront Tour et Taxis à la gare du nord. Une station de métro Saintelette sera également construite.

Le bourgmestre Hervé Doyen est ravi par ce projet : "La rénovation d'un site d'une telle envergure en plein milieu urbain est une occasion unique de redynamiser tout le quartier. Trop souvent, les projets impliquant la zone au nord du canal ne retiennent pas l'attention nécessaire. Ainsi la troisième école européenne devrait idéalement être construite au nord du canal, de sorte qu'un certain équilibre s'instaure avec le quartier européen et les écoles européennes situées dans le sud de la capitale. Je suis également heureux de constater que ce plan de rénovation consacre une attention particulière à la mobilité et aux matières scientifiques. Cette approche générale montre que le projet a été mûrement réfléchi", conclut Hervé Doyen.

Préserver le patrimoine historique

La première phase du renouvellement prévoit la rénovation des entrepôts royaux. Ces édifices historiques, d'une valeur inestimable, seront affectés aux commerces. Les bureaux et ateliers, quant à eux, seront d'une conception entièrement nouvelle, mais respecteront le patrimoine architectural du site. Ces travaux de réhabilitation devraient être terminés pour la fin 2003. Ils devraient attirer de nouveaux investisseurs qui financent les phases suivantes du projet.

La deuxième phase de rénovation passera par l'élaboration d'un plan particulier d'affectation du sol. Après quoi, une demande sera introduite en vue de l'obtention du permis d'urbanisme et du permis d'environnement. Considérant le montant des recettes fiscales que la réalisation du projet va générer pour Bruxelles-Ville et Molenbeek (elles sont estimées à 5 millions d'euros par an), on peut aisément imaginer que ces deux communes ne joueront pas les empêcheurs de tourner en rond. Si les autorités se mettent d'accord rapidement et que les investisseurs s'y retrouvent, le projet devrait aboutir endéans les 10 ans.

La police proche de chez vous

Depuis la réforme des polices en 2001, la commune de Jette fait partie de la zone de police Bruxelles-Ouest, aux côtés de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean. Parallèlement au développement des nouvelles structures de notre police locale, deux enjeux importants ont été rapidement mis en évidence. Il s'agissait d'assurer une gestion optimale des interventions et de proposer aux citoyens une réelle police de proximité.

En ce début d'année 2003, notre zone de police ira à la rencontre des habitants. Dans les semaines qui viennent, les Jettois recevront dans leur boîte aux lettres une brochure, intitulée "La police proche de chez vous". Ils y trouveront tous les renseignements pratiques concernant le fonctionnement de la zone Bruxelles-Ouest. Cette brochure sera accompagnée d'une invitation pour l'une des **cinq réunions de quartier organisées à Jette en février et mars 2003**. Ces réunions se tiendront en présence du bourgmestre Hervé Doyen, du commissaire Johan De Becker, chef de corps de la zone Bruxelles-Ouest, et des responsables de la division de Jette. Ce sera aussi pour les habitants l'occasion de faire la connaissance des inspecteurs de secteur qui ont la charge de leur quartier.

Surveillez donc votre boîte aux lettres...

L'I.B.D.E. clarifie ses responsabilités

Pour le commun des Bruxellois, l'I.B.D.E. (Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau) est responsable du bon approvisionnement en eau de tout un chacun, et ce jusqu'à votre compteur personnel. Or, ce n'était vrai que dans 15% des cas. En effet, pour 156.00 raccordements, la responsabilité de l'I.B.D.E. s'arrêtait, soit peu après avoir franchi le seuil de votre immeuble, soit au robinet d'arrêt situé dans votre toititoir.

L'I.B.D.E. vient de décider qu'à partir du 1 janvier 2003, elle serait responsable de votre approvisionnement en eau jusqu'à votre compteur (joints exclus), et ce dans tous les cas de figure. En outre, elle prendra en charge le coût de l'entretien et des éventuelles réparations de ses installations.

De plus, l'intercommunale lance une opération visant à supprimer des raccordements tous les tuyaux en plomb. Ceux-ci devront avoir intégralement disparu d'ici 2013. Cette campagne vise à se conformer aux directives européennes en la matière.

Renseignements : I.B.D.E. c/o C.I.B.E. - rue aux Laines 70 - 1000 Bruxelles - tél. : 02/518.88.97 - fax : 02/518.83.05

Info CHANTIERS

BOULEVARD BELGICA

Le côté pair du boulevard est ouvert à la circulation jusqu'à la fin du mois de février. Le côté impair restera fermé en vue des travaux de réfection des trottoirs et de la voirie.

RUE MOHRFELD

Les travaux de raccordement privé sont terminés.

AVENUE DE LEVIS MIREPOIX

Les travaux d'élargissement de la voirie sont toujours en cours et se poursuivront jusqu'à la fin du mois de février.

RUE VANDERBORGHT

Les travaux de renouvellement de l'éclairage public sont en cours sur le tronçon situé entre l'avenue de Laeken et la rue Prince Baudouin. Le chantier est également prévu jusqu'à la fin du mois de février.

En selle pour le vélo à Jette

Depuis près d'un an, le Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens de Jette (GRACQ), le Fietsersbond de Jette et le Werkgroep Gemeentelijk Fietsbeleid d'Agalev ont uni leurs forces au sein de la plate-forme "Vélo Fiets Jette". Ils se sont penchés sur l'examen de deux dossiers, en concertation avec l'échevin de l'Espace public Jean-Louis Pirotin et le conseiller en mobilité Philippe Caudron.

Ces dossiers portent sur l'aménagement de contresens cyclistes et sur l'installation de range-vélos. Les travaux de la plate-forme "Vélo Fiets Jette" se sont déroulés en plusieurs phases. Durant l'été 2002, des membres des trois groupes se sont rendus sur le terrain. Ils ont effectué des mesures, réalisé des croquis et pris des notes en quadrillant l'ensemble du territoire jettois. Toutes ces informations ont été synthétisées sous forme de graphiques. Vinrent ensuite les réunions de travail avec les responsables communaux et un spécialiste de la Région.

A ce jour, les contacts et les réunions se poursuivent. Une liste a été établie avec les noms des artères dans lesquelles un contresens cycliste pourrait être aménagé. Certaines réalisations ont déjà vu le jour. C'est notamment le cas de la rue L. Procureur et de la rue Saint-Vincent de Paul. Les débats au sein de la plate-forme portent actuellement sur la problématique des range-vélos. Ces différents aménagements devraient augmenter la sécurité des usagers de la route et contribuer à améliorer la mobilité à Jette.

Ceux et celles qui souhaitent rejoindre la plateforme "Vélo Fiets Jette" pour participer à ce travail constructif sont invités à contacter :

- pour le Gracq - Jette, Guy Egerickx - avenue Notre-Dame de Lourdes 67 - e-mail : guy.egerickx@wanadoo.be - tél. 02/424.27.13

- pour le Werkgroep Gemeentelijk Fietsbeleid d'Agalev, Annemie Maes - rue Vanderborcht 46 - e-mail : annemiemaes46@hotmail.com - tél. 02/426.46.87

- pour le Fietsersbond de Jette, Guido Vanden Wyngaerd - rue Vanderborcht 139 - e-mail : guido.vandenwyngaerd@tjhd.com - tél. 0476/40.72.82

VOTRE SÉCURITÉ, C'EST NOTRE AFFAIRE

Police en pratique

Chaque mois, nous abordons, dans le cadre de cette rubrique "Police en pratique", un thème lié à vos relations avec les services de police. Des conseils vous sont prodigués, des informations vous sont transmises, afin de vous faciliter la vie et de mieux vous protéger. Vous serez ainsi au courant des dernières nouveautés au niveau légal ou en matière d'organisation des services de la zone de police Bruxelles-Ouest.

Notre zone de police a son plan de sécurité

En plus de leurs tâches et missions quotidiennes, les services de police sont soumis au respect de certaines obligations émises par la police fédérale ou par le gouvernement. Parmi ces obligations, figure le développement d'un plan zonal de sécurité.

Ce plan zonal repose sur une analyse de la zone de police. Cette première phase, réalisée dans le courant de l'année 2002, a permis aux responsables de la zone Bruxelles-Ouest de disposer d'un état des lieux sur base de la population, de la situation géographique, de la situation économique et des chiffres de criminalité de la zone. Grâce à cet état des lieux, ils ont pu déterminer quelles étaient les problématiques majeures au sein de la zone en matière policière et préventive.

Après concertation avec les cinq bourgmestres, le Parquet et les services de la police fédérale, il fut décidé que sept

domaines seraient particulièrement développés. Six priorités externes et une priorité interne ont été mises en avant : les bandes de jeunes et la criminalité de rue, les vols dans les voitures, les vols dans les habitations, les problématiques liées aux stupéfiants, les lois spécifiques, le trafic local et enfin la communication interne.

Au départ de chacune de ces priorités, des groupes de travail ont été constitués sous la conduite de chefs de projets. Ils se sont réunis durant deux mois afin d'élaborer des plans d'actions relatifs aux priorités retenues. Les groupes de travail étaient composés de personnel policier, mais également de partenaires au niveau des communes et du Parquet.

De manière générale, les objectifs recherchés sont la diminution de la criminalité et des phénomènes d'insécurité, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie dans la zone.

Les différentes actions qui seront développées tourneront autour des axes préventif et répressif. Ces actions seront programmées dans le courant de l'année 2003. Des actions spécifiques seront parfois menées dans les quartiers qui souffrent plus particulièrement d'un certain type d'infractions.

Le plan zonal sera évalué chaque année. Les responsables de la zone pourront ainsi juger de l'effet des actions sur la problématique concernée, mais également de la poursuite, de la réorientation ou de l'arrêt des actions en cours.

Pour contacter la zone de police Bruxelles-Ouest : division de Jette, tél. 02/423.14.00 - commissariat central de Molenbeek, tél. 02/412.38.00

Boire ou conduire...

Dans la foulée de la campagne Bob organisée au moment des fêtes de fin d'année pour lutter contre l'alcool au volant, les services de police ont mené une vaste opération de contrôles d'alcoolémie. Ces contrôles ont eu lieu entre le 30 novembre 2002 et le 13 janvier 2003. Plus de 80.000 personnes ont été soumises à un test de l'haleine. Les résultats communiqués par la police fédérale et les zones de la police locale font état de 9,9 % de conducteurs avec une alcoolémie supérieure à 0,5 ‰.

Le nombre de contrôles effectués cette année a doublé par rapport à l'an dernier à pareille époque, ce qui met en lumière les efforts des services de police. De leur côté, les différents parquets font preuve d'une sévérité accrue en matière de lutte contre l'alcool au volant. Ils ont en effet ordonné près de 6.000 retraits immédiats du permis sur les quelque 8.000 cas d'alcoolémie constatés. Notons encore que le nombre de conducteurs contrôlés alors qu'ils s'apprêtaient à prendre le volant est en très nette augmentation.

La ministre de la Mobilité et des Transports Isabelle Durant et l'Institut Belge pour la Sécurité Routière ont tenu à commenter ces résultats. Ils constatent la hausse inacceptable du nombre de conducteurs positifs. Les chiffres confirment en outre la tendance selon laquelle les

personnes qui boivent avant de conduire boivent beaucoup. Deux tiers des conducteurs positifs avaient en effet une alcoolémie de 0,8 ‰ ou plus.

En raison de la diminution constante du nombre de contrôles depuis 1996/97, bon nombre de personnes pensent sans doute qu'elles courent peu de risques d'avoir à souffler dans le ballon. Cette tendance est cependant en passe de s'inverser puisque le nombre de contrôles est en augmentation. D'ici 2005, ils

devraient toucher au moins une personne sur dix en possession d'un permis de conduire en Belgique. L'avertissement est clair ! La sécurité routière, et plus particulièrement la lutte contre l'alcool au volant, sont désormais des priorités pour les services de police et les parquets. La combinaison d'un politique volontariste en matière de contrôles et d'un volet de sensibilisation devrait permettre un changement de comportement de la part des conducteurs. A bon entendre...

La vitesse en question

L'Institut Belge pour la Sécurité Routière vient de publier les résultats d'une enquête sur la perception de la vitesse en Belgique. Un millier de personnes ont été interrogées en septembre 2002. C'est la deuxième enquête du genre. Une démarche similaire avait en effet été entreprise en septembre 2001. Il ressort des résultats de ces deux enquêtes que la perception positive de la vitesse a diminué parmi la population et les conducteurs. 57 % des personnes interrogées estiment qu'une vitesse trop élevée peut entraîner des accidents de la route, tandis que 61 % d'entre elles considèrent que conduire vite est socialement inacceptable. Cette évolution dans les mentalités est particulièrement marquée chez les hommes et chez les moins de 35 ans.

"Ces résultats encourageants sont dus aux actions menées sur le plan de la sensibilisation et de la répression", souligne la ministre Isabelle Durant. "Ils prouvent que les mesures prises et le débat public mis en place suite aux Etats Généraux de la Sécurité Routière ont un effet sur la mentalité des conducteurs."

Il est cependant trop tôt pour crier victoire. Si la perception de la vitesse et le risque subjectif d'être contrôlé ont fortement changé, cela ne se traduit pas encore dans le comportement des Belges. On ne note encore aucune évolution en matière de respect des limitations de vitesse.



Faites de votre chiot ou de votre chien un excellent compagnon pour toute la famille.

Depuis le 25 janvier, des cours de comportement pour chiots sont organisés le samedi après-midi au service des Plantations de la commune de Jette (avenue du Laerbeek 120). Ces cours sont le fruit de la collaboration entre l'échevin de l'Environnement Bernard Lacroix et All Dog Training. Ils sont destinés, dans un premier temps, aux jeunes chiens (jusqu'à l'âge de 18 semaines). En six leçons, le chiot reçoit les éléments nécessaires pour devenir un excellent chien de compagnie, au caractère agréable. Ce programme d'éducation ne s'intéresse pas uniquement à l'obéissance du chiot, mais à son comportement en général.

Des cours uniques pour les chiots et les chiens à Jette

Dès le mois d'avril, des cours seront également organisés pour les chiens de tous âges, à partir de 5 mois. En huit leçons, le chien apprend à obéir aux ordres de base et à se comporter correctement, tant avec les humains qu'avec les autres chiens. Les maîtres en sauront plus sur le comportement du chien et sur les moyens dont ils disposent pour influencer ce comportement. Le premier cours pour chiots a rassemblé neuf participants.

Ces cours s'inscrivent dans la politique canine que la commune mène depuis maintenant plusieurs années. C'est ainsi que la commune de Jette reçut en 1998 le "Pet in Cities Award". Ce prix international distinguait une administration pour l'attention qu'elle portait aux animaux domestiques et plus particulièrement aux chiens. Ce prix récompensait l'action de notre commune pour une cohabitation plus harmonieuse entre les habitants et les animaux domestiques au sein de la ville. Des aménagements spécifiques ont ainsi été réalisés. Jette compte 42 canistes et 22 espaces pour chiens sur son territoire. Grâce aux cours qui viennent de débiter, les maîtres de chiens pourront apprendre comment contrôler le comportement de leur animal. Cette démarche est positive pour les propriétaires de chiens eux-

mêmes, mais aussi pour l'ensemble des Jettois.

Le prix des cours de comportement pour chiots est fixé à 130 EUR. Pour ce montant, les participants ont droit à six leçons de groupe, ainsi qu'au "All Dog Training Control System". Ce système breveté leur permet de contrôler et d'adapter eux-mêmes le comportement de leur chien durant toute sa vie, de façon à écarter les comportements inadéquats.

Renseignements et inscriptions :
All Dog Training - tél. 0800/94.035 -
www.alldog.be

Compostières en vente

Vous souhaitez vous lancer dans le compostage de vos déchets de jardin et de vos déchets organiques ? La commune met des compostières en vente à un prix intéressant. Elles sont livrées avec un mode d'emploi qui explique la manière de procéder. Le prix de vente est fixé à 20 EUR pour les Jettois et 45 EUR pour les non-Jettois.

Les compostières sont en vente au service des Plantations (avenue du Laerbeek 120 - tél. 02/478.22.99) les mardis et jeudis de 9 à 12h. Vous pouvez également y déposer vos déchets verts.

PROPRETÉ

Objets encombrants : l'enlèvement à domicile remplace les conteneurs

Jusqu'à la fin de l'année 2002, les Jettois pouvaient se débarrasser de leurs objets encombrants dans les conteneurs placés tous les deux mois place Cardinal Mercier, rue Schuermans et rue Ongena. Or, la Région de Bruxelles-Capitale vient de réorganiser l'enlèvement d'objets encombrants à domicile. Une nouveauté concerne notamment l'enlèvement sur demande le dimanche après-midi. Cette formule doit permettre à tous les Bruxellois de faire appel à ce service. Aussi, notre commune a-t-elle décidé de renoncer au placement de conteneurs tous les deux mois.

Les habitants de la Région peuvent de débarrasser gratuitement de 2 m³ d'objets encombrants tous les six mois. Ils doivent payer 16 EUR par mètre-cube supplémentaire. Si vous souhaitez que Bruxelles-Propreté vienne enlever vos objets encombrants à domicile, il vous suffit de téléphoner au numéro gratuit 0800/981.81.

A noter que les campagnes d'enlèvement d'objets encombrants à domicile, organisées à Jette quatre fois par an en collaboration avec Bruxelles-Propreté, sont maintenues. Les objets encombrants ne peuvent être déposés sur le trottoir avant le passage du camion. Une personne doit être présente le jour de la collecte. Les dates des quatre campagnes d'enlèvement à domicile pour 2003 ont été fixées comme suit : **du 17 au 21 mars, du 12 au 16 mai, du 20 au 24 octobre et du 8 au 12 décembre.** Vous pouvez vous inscrire pour la campagne du mois de mars au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.

Vous pouvez également vous rendre à la **déchetterie régionale** avec vos objets encombrants (appareils électro-ménagers, meubles,...). Pour les particuliers, ce service est gratuit. Le dépôt de matériel de construction (châssis, évier, volets, marbres, poutres,...) est possible, contre paiement, pour les particuliers, les commerçants, les artisans et les petites entreprises. La déchetterie régionale est située rue du Rupel à 1000 Bruxelles. Elle est accessible **du mardi au samedi de 9h à 16h.**

Déchets verts et petits déchets chimiques

Les branches (d'un diamètre de 7 cm maximum), les déchets verts et petits déchets chimiques ne peuvent être jetés dans les conteneurs. Vous pouvez les déposer au service des Plantations (serres communales - avenue du Laerbeek 120) **les mardi et jeudi de 9 à 12h et le samedi de 9 à 14h.**

Les déchets verts ne sont pas enlevés à domicile durant l'hiver. Au printemps, ce service devrait être proposé à nouveau.

Talon-réponse pour l'enlèvement d'objets encombrants à domicile, à renvoyer au service de la Propreté (rue Henri Werrie 18-20 à 1090 Jette - fax : 02/424.04.69) pour le 28 février 2003 au plus tard.

Nom: _____
Prénom: _____
Adresse: _____
Tél.: _____
OBJETS ENCOMBRANTS - Volume en m³: _____
Description: _____
BRICAILLONS - Nombre de sacs: _____

Donnez votre avis sur le 'plan déchets'

L'IBGE présente des chiffres encourageants sur la gestion des déchets et expose son nouveau plan

L'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) a élaboré un nouveau plan déchets. Ce troisième plan déchets fixe les grandes règles pour la prévention et la gestion des déchets en Région bruxelloise pour les cinq ans à venir. Jusqu'au 31 mars 2003, les habitants ont la possibilité de donner leur avis, dans le cadre de l'enquête publique, sur ce plan qui concerne les familles, les écoles et les entreprises.

La première partie du plan déchets est consacrée aux actions pour les familles. La seconde partie porte sur le bilan et les objectifs pour les entreprises. Si l'on examine les données disponibles en Région bruxelloise, il apparaît que chaque habitant produit en moyenne 360 kg de déchets par an. Les déchets alimentaires (20 %), les emballages (20 %), le papier et le carton (23 %) constituent la plus grande partie de cette montagne de déchets. Depuis 1998, la quantité de déchets ménagers s'est stabilisée. Autre point positif: les collectes sélectives sont en augmentation, tandis que la quantité de déchets non triés diminue.

Ces résultats ont été atteints grâce aux actions mises en œuvre dans le cadre du deuxième plan déchets. En matière de prévention, plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation ont été menées. D'autre part, 36 projets pilotes ont été réalisés afin de diminuer la production de déchets. La promotion du compostage a été assurée par le biais des maîtres-composteurs, de publications, des jardins ouverts et de la collaboration avec les communes. Actuellement, 6 % de la population (soit 27.000 familles) ont opté pour le compostage. Les collectes sélectives sont également en net progrès. En 2001, 103.000 tonnes de déchets triés ont été ramassées par

Bruxelles-Propreté, contre 58.000 tonnes en 1998. Le nombre de déchetteries communales a augmenté et un nouveau centre régional a ouvert ses portes à Forest. Les collectes de déchets verts ont également été lancées. Elles ont permis le ramassage de 3.660 tonnes en 2002.

Afin de prolonger cette évolution positive, le troisième plan déchets a fixé de nouveaux objectifs. Dans les années à venir, on tentera de maintenir l'accroissement de la quantité de déchets produits en dessous le taux de la croissance économique. Le recyclage sera encouragé, de même que le tri et la collecte sélective d'éléments recyclables. L'objectif est de susciter un changement de mentalités pour rendre les consommateurs plus soucieux de leur environnement et modifier les modes de production. Dans la pratique, cela signifie notamment une augmentation du nombre de déchetteries communales, une simplification du tri pour les consommateurs, un projet pilote de collecte sélective pour de grosses quantités de déchets (horeca, cantines,...), etc.

Le plan déchets est actuellement soumis à l'enquête publique. Jusqu'au 31 mars, vous pouvez consulter le dossier au service communal de l'Environnement (2ème étage du centre administratif - rue Henri Werrie 18-20 - du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 14h). Vos éventuelles objections et remarques doivent être adressées par écrit à l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE - Gulleldelle 10 à 1200 Bruxelles).

Une réunion d'information aura lieu le jeudi 13 février 2003 à 19h à la salle polyvalente de la bibliothèque néerlandophone (place Cardinal Mercier 6). Vous pourrez y faire part de vos objections et de vos remarques.

Jusqu'au 31 mars, vous pouvez visiter l'exposition "Planètes à vivre... ou à jeter" aux Halles Saint-Géry à 1000 Bruxelles (ouvert tous les jours de 10 à 18h, entrée gratuite).

PARKING COURTOIS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Des emplacements réservés aux personnes handicapées sont aménagés aux abords de la plupart des infrastructures publiques, centres sportifs, salles de spectacles, grandes surfaces et centres commerciaux. Les personnes handicapées peuvent également demander qu'un emplacement réservé soit prévu en face de chez elles. Bon nombre d'automobilistes ne respectent cependant pas ces emplacements.

Dans le cadre des actions qu'elles organisent pour mettre en évidence les droits des personnes handicapées, l'Association Socialiste de la Personne Handicapée et la Vlaamse Federatie van Gehandicapten ont lancé une campagne de sensibilisation citoyenne au respect du stationnement pour les personnes handicapées. Cette campagne, baptisée "Parking courtois", a pour objectif d'expliquer la raison d'être de ces emplacements et de sensibiliser le public au concept de mobilité réduite. Au-delà de la diffusion d'affiches, une pétition circule dans tout le pays. Les citoyens sont invités à affirmer, de cette manière, leur respect des emplacements réservés aux personnes handicapées. Cette pétition sera remise au commissaire du gouvernement à la Sécurité sociale le 15 mai 2003, lors d'une journée d'études organisée par les deux associations sur "Le droit au service des personnes handicapées dans la sécurité routière".

Comment signer la pétition "Parking Courtois"?

Des exemplaires de la pétition "Parking courtois" vous attendent dans la plupart des infrastructures jettoises : centre administratif (rue Henri Werrie 18-20), service des Affaires sociales (chaussée de Wommel), centre sportifs et culturels, bibliothèques,... Vous pouvez également télécharger le document sur www.mutsoc.be/asph/. Les formulaires de pétition signés doivent être retournés pour le 25 avril 2003.

Pour rappel, en décembre 2001, la commune de Jette avait adhéré à la "Charte de l'Intégration de la Personne Handicapée" présentée par ces deux associations. Notre administration communale s'engageait dès lors à prendre toutes les mesures utiles pour permettre la participation active des personnes handicapées à la vie sociale, culturelle et politique jettoise.

Pour tout renseignement :
Association Socialiste de la Personne
Handicapée - tél. 02/515.02.25

Une enquête de l'INS

L'Institut national de Statistique (INS) organise, depuis janvier 1999, une enquête continue sur les forces de travail. Cette enquête est réalisée auprès de ménages tirés au sort dans le registre national. Elle porte sur l'occupation (travail, études, chômage, pension,...) de chaque membre de la famille. La participation à l'enquête est obligatoire. Les ménages concernés sont avertis par courrier de la date de passage des enquêteurs. Ainsi, les familles jettoises sélectionnées recevront la visite des enquêteurs à partir du 10 février 2003. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus au numéro gratuit 0800/92.504 de 9 à 12h et de 14 à 16h.

L'ALE: tout le monde est concerné

Comme la plupart des communes de Belgique, Jette peut compter sur les services d'une Agence Locale pour l'Emploi. L'ALE de Jette, placée sous la présidence de l'échevin Werner Daem, a été fondée pour rencontrer les besoins de l'ensemble de la population. Et vous êtes loin d'imaginer l'étendue des services qu'elle peut vous rendre.

Vous êtes demandeur d'emploi?

Si vous êtes au chômage depuis minimum 2 ans (6 mois si vous avez atteint l'âge de 45 ans) ou minimexé, vous pouvez vous inscrire à l'ALE pour effectuer des petits boulots. Ainsi, vous pouvez gagner un supplément net d'impôt de 166,5 EUR (6.750 F) par mois.

Bien entendu, ces petits boulots ne sont qu'une solution transitoire et l'ALE peut vous donner un coup de pouce pour décrocher un vrai contrat de travail via des formations ou le nouveau plan d'embauche ACTIVA. Les démarches concernant ACTIVA peuvent se faire au départ de l'ALE : demande de la carte, rédaction d'un CV, proposition d'offres d'emploi à Jette...

Vous êtes Jettois et vous avez besoin d'un service?

Les personnes privées résidant à Jette, les asbl et les associations non-commerciales installées dans notre commune peuvent toutes faire appel à l'ALE. Vous avez besoin d'un service particulier? L'ALE peut probablement vous aider. Outre les tâches ménagères, vous pouvez demander à l'ALE des prestataires pour repasser, faire des courses, prendre soin de vos animaux domestiques, accompagner les personnes du 3ème âge et les aider dans leurs démarches administratives, garder des enfants... Sont également envisageables les petits travaux de bricolage et d'entretien de jardin. Tout est possible, à condition de ne pas entrer en concurrence avec le circuit régulier du travail.

Vous êtes commerçant jettois et vous désirez engager du personnel?

L'ALE est à votre écoute et peut vous expliquer toutes les ficelles du nouveau plan d'embauche ACTIVA (réductions de cotisations patronales, intervention mensuelle dans le salaire des personnes engagées). Un tableau est à votre disposition pour afficher vos offres d'emploi et, si vous le désirez, l'ALE peut vous présenter des candidats en possession de la carte ACTIVA.

Jet'Contact, une équipe qui

touche l'ensemble des Jettois

Début 2002, le contrat de prévention conclu avec le ministère de l'Intérieur n'a pas été renouvelé dans certaines communes dont Jette. L'ALE s'est donc chargée, en collaboration avec la commune, de reprendre la gestion et le financement des Assistants de Prévention et de Sécurité (APS) qui ne figuraient pas dans le nouveau contrat de prévention proposé par la Région de Bruxelles-Capitale. Une nouvelle équipe chargée d'assurer le bien-être et la sécurité des Jettois venait de voir le jour : l'équipe «Jet'Contact».

L'ALE, votre alliée.

**ALE de Jette - Rue Vandenschriek 77 -
1090 Jette
Tél. 02/423.19.10/11/12/13
Fax: 02/423.19.10/15
e-mail: ale.pwa@skynet.be**

Help Belgique Belarus

L'asbl Help Belgique Belarus (HBB) a pour objectif d'organiser l'aide humanitaire pour les sinistrés de Tchernobyl (plus spécialement de la ville de Gomel). Il s'agit d'améliorer l'assistance médicale, pharmaceutique et sociale des habitants.

Les responsables de cette association lancent un appel aux Jettois qui sont prêts à donner des objets de première nécessité qui seront acheminés vers Gomel. L'opération "cartables" concerne la récolte de matériel scolaire (anciens cartables en bon état, cahiers, blocs-notes, papier, craies, bics, crayons, plumiers, gommés, latte, matériel de bricolage,...). Pour l'opération "langue française", l'asbl recherche des livres scolaires, du matériel didactique et informatique, ainsi que d'anciens dictionnaires. L'opération "crèche" vise à rassembler tout ce qu'il faut pour s'occuper de bébé. Les jouets pour tous les âges sont également les bienvenus. Quant à l'opération "ménage", elle devrait permettre d'améliorer les conditions de vie des habitants de cette région éprouvée. Vous pouvez donc déposer des casseroles, de la vaisselle, des produits d'entretien, du matériel de bricolage, du linge de maison, des couvertures, des vêtements, ainsi que de la nourriture non périssable.

Deux fois par an, les dons sont acheminés par l'asbl Help Belgique Belarus et distribués aux familles, écoles, institutions,...

L'association est également à la recherche d'une aide logistique sous la forme de bons d'achat de diesel, de matériel administratif et informatique, de timbres,... L'asbl recherche en outre un dépôt qu'elle pourrait occuper en Région bruxelloise ou dans le Brabant. Enfin, les besoins en argent ne manquent pas pour faire face aux frais de fonctionnement. Les dons peuvent être versés au n° 000-1760968-30 de Help Belgique Belarus.

**Pour tout renseignement : André
Roberi - tél. 02/426.60.31 (après 20h)**

Accueil Tchernobyl

Le 26 avril 1986, le réacteur n° 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl explosait. Une grande partie du nuage radioactif dégagé par l'explosion retombait sur le territoire de Belarus (république voisine de l'Ukraine), contaminant la population, le sol et l'eau pour des siècles. Les enfants sont les premières victimes de la radiation. La contamination provient essentiellement de la nourriture qu'ils absorbent. Les aliments sont imbibés de césium et de plutonium, des éléments radioactifs qui provoquent la destruction des tissus vitaux de l'organisme (cœur, poumons, foie, reins), l'affaiblissement du système immunitaire, l'apparition de nombreux cancers, ainsi que des mutations génétiques. Pour améliorer l'état de santé des enfants et augmenter leurs chances de survie, des séjours répétés hors des zones hautement contaminées de Belarus sont indispensables.

L'association Accueil Tchernobyl, créée dans notre pays en 1993, procure chaque année un séjour en Belgique à quelque 700 enfants issus de Belarus. L'association tente également d'aider les populations locales par un apport de vivres non contaminés et de médicaments.

Vous pouvez, vous aussi, venir en aide à Accueil Tchernobyl. L'association recherche :

- des familles d'accueil pour héberger des enfants âgés de 8 à 12 ans durant un mois (juin, juillet, août), inscriptions jusqu'au 31 mars 2003 (tél. 065/22.92.39)

- des sponsors pour financer le voyage de ces enfants

- des vivres non périssables, des vêtements neufs, des jouets neufs, du matériel scolaire, des produits d'hygiène, des médicaments non périmés et non entamés, ainsi que du petit matériel médical neuf

- des bénévoles qui accepteraient de consacrer un peu de leur temps libre à cette action

A l'agenda

Accueil Tchernobyl organise une **réunion d'information avec conférence audiovisuelle le dimanche 9 février 2003 à 14h30** au Centre culturel Jean Degouis (rue Joseph Wauters 20 à Quevaucamps)

A partir de février 2003, opération matriochkas

Vente de matriochkas (poupées russes) en chocolat au prix de 2,50 EUR

Pour tout renseignement :
Accueil Tchernobyl - tél.
069/68.97.78 (Josianne Delaunoy)

Prévention, médiation et aide aux victimes : une approche en douceur

Notre pays se targue souvent d'offrir une excellente couverture sociale. Cette notion englobe traditionnellement la prise en charge des soins de santé, le paiement d'allocations de chômage ou encore l'octroi du revenu d'intégration sociale. Au fil du temps, de nouvelles dimensions se sont cependant greffées sur ce canevas de base. Les problèmes sociaux ont en effet des causes et des conséquences dont ils ne peuvent être dissociés. Pour trouver des solutions durables, il est important d'examiner la problématique dans son ensemble.

Aujourd'hui, une interaction existe entre les services sociaux et d'autres secteurs, comme la santé mentale, la prévention, la police ou la justice. Les actions menées de concert par les différents acteurs de ce vaste paysage social portent notamment sur le renforcement de la cohésion sociale, le développement de projets intergénérationnels, la cohabitation harmonieuse entre les cultures, la lutte contre l'insécurité et contre le sentiment d'insécurité.

Le sujet est bien trop vaste pour être abordé dans son ensemble. Nous avons déjà eu l'occasion dans ce journal de faire le point sur les aides financières et matérielles qui constituent un volet important de la politique sociale. Nous nous pencherons cette fois sur les moyens mis en œuvre à Jette pour prévenir la délinquance, donner des perspectives aux jeunes, accueillir les victimes, autant de matières qui se situent quelque part entre l'action sociale et l'intervention policière. Au niveau de notre commune, ces matières sont placées sous la compétence du bourgmestre Hervé Doyen et de l'échevin de la Prévention Benoît Gosselin. Elles sont gérées, pour l'essentiel, par l'équipe de Prévention, le service Jeunesse et Famille de la zone de police et le bureau d'aide aux victimes.

Equipe de Prévention : des noms et des visages

Le mois dernier, nous vous présentions les nouvelles priorités de notre équipe de Prévention. Cette fois, nous aborderons les différents aspects du travail de prévention et nous vous présenterons les collaborateurs de l'équipe jettoise.

Dans le cadre d'un contrat de prévention entre notre commune et le gouvernement bruxellois, l'équipe de Prévention contribue à la cohabitation harmonieuse des différentes composantes de la population jettoise et à la lutte contre le sentiment d'insécurité. L'octroi d'une subvention régionale en matière de prévention était lié à plusieurs priorités. Citons la médiation sociale, les problèmes liés au décrochage scolaire, le travail des jeunes, la surveillance des parcs et la sécurisation des logements sociaux. A cette subvention de la Région s'ajoutent des crédits du ministère de l'Intérieur pour la prévention contre les toxicodépendances. Concrètement, notre commune dispose maintenant d'une équipe de travailleurs sociaux dynamiques qui concentrent leurs efforts sur un travail socio-éducatif de prévention. L'équipe se compose de treize membres dont les missions et le public cible varient. Ils prennent en charge des activités éducatives et sportives, des actions sociales, la surveillance des parcs, la techno-prévention, le parc de circulation et la médiation sociale.

Coordination et évaluation: des missions essentielles



Stéphanie Hugo est fonctionnaire de prévention. Elle est chargée de coordonner le travail au sein de l'équipe de Prévention. "Lorsque la Région a octroyé une subvention à la commune de Jette, elle nous a indiqué certaines priorités", précise Stéphanie Hugo. "Il s'agit de la médiation sociale, des problèmes liés au décrochage scolaire, du travail des jeunes, de la surveillance des parcs et de la sécurisation des logements sociaux. Ces priorités, auxquelles s'ajoute bien sûr la collaboration avec la commune, constituent la base de notre travail."

"Un criminologue, engagé par la Région, a étudié la situation à Jette", poursuit notre fonctionnaire de prévention. "Il a établi une description de la population, des associations existantes, des besoins en matière de prévention et de sécurité. Sur base de ces données, quatre lignes directrices ont été définies pour le travail de prévention. Nous concentrons nos efforts sur les activités socio-éducatives, la médiation sociale, les activités sportives et les gardiens de parcs. Nous bénéficions en outre de subsides du ministère de l'Intérieur pour la lutte contre les drogues. Tous les trois mois, une évaluation est réalisée en présence d'un membre de l'équipe de Prévention, de la Région et de la commune. Cela nous permet de réagir rapidement en cas de problème sur le terrain et de réajuster notre travail en fonction des données transmises par la Région. Une fois par an, un rapport d'activités complet est établi et transmis

à la Région. Nous venons de mettre la dernière main au rapport 2002 dont les résultats sont positifs. Les habitants qui sont intéressés par ce rapport d'activités peuvent le consulter dans nos locaux. En matière de lutte contre les drogues, des évaluations régulières sont également prévues, avec une évaluation approfondie une fois par an."

Outre ces différentes activités, le parc de circulation (qui initie les élèves des écoles jettoises à la sécurité routière) et la techno-prévention (qui informe la population sur les techniques de protection des habitations) font aussi partie intégrante de la politique de prévention.

"Pour assurer le bon fonctionnement de l'équipe de Prévention, une réunion mensuelle est prévue", ajoute encore Stéphanie Hugo. "Nous nous référons aux priorités définies pour organiser notre travail. D'autre part, plusieurs fois par semaines, des problèmes nous sont signalés par les membres de l'équipe, par la population ou par l'administration communale. Ce sont généralement de petits faits pour lesquels nous cherchons une solution. Nous pouvons ainsi diminuer le sentiment d'insécurité dont souffrent de nombreux habitants. L'un des membres de l'équipe de Prévention se rend sur place, étudie la situation et propose une solution ou oriente les gens vers le service adéquat. Nous apportons également notre collaboration à d'autres projets. Je pense au projet interquartier autour de la plaine Uyttenhove qui propose des animations sportives et culturelles aux jeunes dans le but d'améliorer la cohabitation dans le quartier. Jusque fin 2002, le quartier Essegem bénéficiait aussi d'un projet en matière de prévention. Nous examinons actuellement les possibilités qui existent pour poursuivre ce projet vraiment utile pour le quartier."

Stéphanie Hugo peut être contactée au 02/423.11.50.

Les gardiens de parc, une présence appréciée



L'an dernier, les plaintes concernant des problèmes dans les parcs se multipliaient. Vandalisme, présence de bandes, chiens en liberté, conflits entre les générations, dépôts clandestins... La solution a été trouvée au sein de l'équipe de Prévention par l'engagement de gardiens de parcs. L'équipe des gardiens de parcs, qui se compose maintenant de six personnes, est chargée de la surveillance des parcs Garcet et Huybrechts qui sont désormais fermés la nuit.

Les gardiens de parcs sont à pied d'œuvre de 7h45 à 19h15 (21h15 en été) pour s'assurer que les promeneurs respectent quelques règles élémentaires. Après les premiers mois, les résultats sont particulièrement encourageants. Les problèmes sont en forte diminution. Il faut dire que les gardiens sont aidés dans leur tâche par les usagers des parcs qui se montrent très coopérants. Les réactions positives ne manquent pas.

En ce qui concerne les dépôts clandestins et les chiens en liberté, les gardiens de parcs peuvent délivrer des amendes administratives. Il s'agit cependant là d'un moyen extrême qu'ils n'utilisent qu'en dernier recours. Ils essaient toujours de solutionner les problèmes de manière conviviale, en proposant un compromis. Et cela fonctionne. Des personnes qui n'osaient plus se rendre dans les parcs jettois s'y promènent à nouveau.

Stéphanie Hugo, responsable des gardiens de parcs, peut être contactée au 02/423.11.50.

Equipe de Prévention – rue Vandenschieck 77
– 1090 Jette – 02/423.11.50

Fonctionnaire de Prévention – Stéphanie Hugo

Activités socio-éducatives – Cédric Deltour,
Yves Monti

**Accompagnement des personnes
toxicodépendantes** – Vincent Vauthier

Parc de circulation – Magali Dubelloy, Marcel
Matthijs

Activités sportives – Nour-Eddine El Hadi

Médiation sociale – Didier Bensalah

Gardiens de parcs – Jocelyne Michel, Erwin
Claes, Philippe Plasoff, Stéphane Bauduin,
Yves Monti et Dominique Beleyen

Techno-prévention – Thierry Dumoulin

La prévention par le sport



Nour-Eddine El Hadi a rejoint l'équipe de Prévention en 1996. Il est responsable de l'organisation d'activités sportives, dans le cadre de la politique de prévention. Son rôle d'éducateur de rue l'amène à être en contact étroit avec les jeunes et la population jettoise. Son rôle est apprécié des jeunes et des adultes qui viennent le trouver en cas de problème.

"Nous avons participé à trois championnats de football en salle avec les jeunes, sous le maillot de plusieurs équipes différentes", explique Nour-Eddine. "Deux équipes (11-13 ans et 14-16 ans) participent au championnat du Cocmes à la salle Omnisports. Deux équipes jouent le mercredi après-midi dans la compétition organisée par la fédération 'Sport et Expression de Rue', à laquelle prennent part les 19 communes bruxelloises. Nous avons encore une équipe senior (plus de 16 ans) dans le championnat de la Ligue francophone de Football en Salle, aux côtés d'équipes issues de tout le Brabant. Il y a également des entraînements de football en salle le lundi et le mardi de 16 à 17h à la salle Omnisports ou encore du tennis de table le jeudi à l'école Jacques Brel."

Grâce à ces activités gratuites, Nour-Eddine touche une soixantaine de jeunes à partir de 11 ans. "En tant qu'éducateur de rue, j'assure une présence préventive à certains endroits à risque, comme les parcs, les espaces verts, les arrêts des transports en commun, les abords d'écoles,... J'essaie aussi d'apporter une aide directe aux habitants en cas de décrochage scolaire, de problème administratif, de conflit ou de problème sur le terrain."

Nour-Eddine El Hadi peut être contacté au 0476/28.93.55.

Animation socio-éducative: des projets pour la jeunesse

Cédric Deltour est éducateur de rue. Il est chargé de l'animation socio-éducative et de la mise sur pied de projets pour les jeunes Jettois. "Mon travail se compose de trois parties. J'assure une présence visible sur le terrain, aux endroits où les jeunes se rassemblent. Je propose des animations et des projets aux jeunes. Enfin, je tente de les orienter vers les associations."

"Au début, j'ai rencontré quelques difficultés pour me faire accepter par les jeunes", reconnaît Cédric. "Maintenant, les contacts sont positifs. Je me suis fait à leurs habitudes. Ainsi, vous ne me verrez jamais sans ma casquette quand je travaille. Pour l'instant, je propose du basket et du base-ball aux jeunes. Ce sont des activités qui n'étaient pas encore organisées par Nour-Eddine El Hadi, l'animateur sportif de l'équipe. A l'avenir, j'essaierai de mettre davantage l'accent sur les activités culturelles et sur l'aspect éducatif des choses. En mars, un projet axé sur la tolérance verra le jour. Je voudrais aussi impliquer les parents dans mon travail."

Ces différentes activités ont pour objet de socialiser les jeunes. "Ils apprennent à vivre en groupe et développent un minimum de respect pour les règles, l'autorité,...", conclut Cédric.



Cédric Deltour peut être contacté au 0475/99.90.69.

Des activités constructives

Comme Cédric Deltour, Yves Monti a pour mission l'organisation d'activités socio-éducatives. Il s'adresse plus particulièrement aux jeunes de 9 à 13 ans. "Plutôt que de les laisser s'ennuyer ou faire des bêtises en rue, nous leur proposons des activités constructives", raconte Yves Monti. "L'aspect éducatif des activités est très important. Au fil des ans, nous constatons que la demande existe parmi la population jettoise. On note également une certaine satisfaction chez les jeunes et leurs parents. Je fais partie de l'équipe de Prévention depuis 1995. J'ai déjà vu pas mal de jeunes qui grandissaient, se mariaient et fondaient une famille. Souvent, nous restons en contact avec eux, même lorsqu'ils ont atteint l'âge adulte."

"Le lundi, un atelier de clown est organisé de 16h30 à 18h30 dans les locaux de l'école Espoir. Le mardi de 16 à 18h, nous allons bientôt commencer du volley pour les filles, toujours à l'école Espoir. Le mercredi et le samedi, il y a un entraînement ou compétition de football en salle avec Nour-Eddine El Hadi. Les adolescents de 10 à 15 ans ont rendez-vous le jeudi de 16 à 18h au centre de santé pour un atelier bibliothèque", énumère Yves. "De plus, nous proposons diverses animations durant les congés scolaires, d'une journée multisports à une visite à la piscine."

Yves Monti peut être contacté au 0477/45.26.42.



La techno-prévention pour éviter les cambriolages

Depuis quelques années, Thierry Dumoulin est responsable de la techno-prévention dans notre commune. Il donne des informations sur la protection des habitations et des commerces. Il présente en outre les différents systèmes disponibles pour lutter contre les cambriolages.

"Après une formation sur la protection des habitations, j'ai également suivi une spécialisation sur la techno-prévention pour les lieux publics (commerces et parkings)", indique Thierry Dumoulin. "Les indépendants font rarement appel à mes services. Ils sont généralement équipés d'un système d'alarme. Si la protection est suffisante, ils n'ont pas besoin de mes bons conseils. La plupart des gens qui me contactent veulent protéger leur habitation contre le vol. Leur appel résulte parfois d'un cambriolage, mais ils agissent le plus souvent préventivement, et c'est heureux. Je reçois les gens sur rendez-vous à mon bureau au commissariat ou à leur domicile. Pour une visite axée sur la techno-prévention, il faut compter environ une heure et demie. Les conseils sont adaptés à l'occupant du logement. Est-il locataire ou propriétaire? Quels sont ses moyens financiers? S'agit-il d'une habitation isolée ou d'un appartement situé au 4ème étage d'un immeuble?"

"Je cherche tous les points faibles de l'habitation et je les montre aux occupants", ajoute le spécialiste. "Je propose ensuite les solutions possibles: portes blindées, serrures et fenêtres renforcées, éclairage,... Le nombre de possibilités en matière de techno-prévention est large. Une brochure permet aux habitants d'étudier à l'aise les solutions qui leur conviennent le mieux. Chaque année, j'effectue quelque 35 visites à domicile et je reçois généralement un excellent accueil."

Thierry Dumoulin peut être contacté au 02/423.14.53.

En sécurité dans la rue avec le parc de circulation



En avril 2002, le parc de circulation rénové ouvrait ses portes. "Les élèves des écoles jettoises y viennent pour apprendre les bases de la sécurité routière", explique Magali Dubelloy, responsable du parc de circulation. "Ils entourent un vélo ou prennent place dans un gocart pour découvrir les règles à respecter pour se déplacer en toute sécurité dans la circulation. Le parc s'adresse aux élèves de la 3ème à la

6ème année primaire."

Et quand il fait mauvais? Les cours de sécurité routière sont donnés dans le local situé en bordure du parc de circulation. Durant les vacances de Pâques et d'été, les enfants de 2,5 à 12 ans qui fréquentent la plaine Kids Holidays au Poelbos vont également au parc de circulation en petits groupes. Depuis peu, Magali Dubelloy peut compter sur l'aide de Marcel Matthijs, un policier pensionné.

Pendant l'hiver, le parc de circulation est fermé. La responsable se rend alors dans les classes volontaires pour enseigner la sécurité routière aux élèves.

Magali Dubelloy peut être contactée au 0472/28.27.12.

Un service pour lutter contre les drogues

Grâce aux subsides du ministère de l'Intérieur pour la lutte contre les nuisances sociales liées à la consommation de drogues, notre commune s'est dotée d'un Service d'Accompagnement pour personnes Toxicodépendantes (familièrement baptisé Jette-SAT). Les quatre tâches premières de ce service sont l'accueil et l'information, l'assistance dans les démarches administratives et sociales, l'orientation et enfin l'accompagnement de détenus ou d'ex-détenus.



Le criminologue Vincent Vauthier est responsable du plan drogues depuis le mois d'août dernier. Le Jette-SAT a pour objectif de lutter contre la

désocialisation liée à la toxicodépendance. Ce service s'adresse aux Jettois qui consomment des drogues illicites, de l'alcool ou des médicaments psychotropes. Il est également ouvert à la famille et à l'entourage de l'utilisateur, aux parents de jeunes consommateurs, aux ex-usagers, aux détenus ou ex-détenus jettois, ainsi qu'à toute personne qui souhaite obtenir une information en matière de toxicodépendance.

"Ce service communal offre une grande disponibilité et de nombreuses possibilités d'aide", indique le criminologue. "Je pense notamment à l'assistance administrative et sociale. Elle inclut l'accompagnement dans les démarches administratives (documents d'identité, CPAS, mutuelle, ORBEM), ainsi que le soutien et l'orientation dans la recherche d'un emploi et d'un logement. En cas de nécessité, nous orientons les personnes toxicodépendantes vers une structure adéquate ou un service spécialisé dans la prise en charge psycho-médicale."

Le Jette-SAT dispense, par ailleurs, une information concernant les substances et leurs effets, les structures spécialisées, les possibilités de traitement et de sevrage, la législation en matière de stupéfiants,... La quatrième tâche du service est l'aide sociale post-pénitentiaire. Il s'agit de l'accompagnement des détenus ou ex-détenus jettois dans leurs démarches de réinsertion socio-professionnelle avant une éventuelle libération conditionnelle, provisoire ou totale.

Le Jette-SAT est un service entièrement gratuit et facile à atteindre. Un entretien peut être fixé en dehors des heures de bureau, voire à domicile. La confidentialité des entretiens est garantie.

Vincent Vauthier peut être contacté au 02/423.11.51.

Le médiateur social à la recherche de solutions

Le médiateur social fait, lui aussi, partie intégrante de l'équipe de Prévention. Il mène essentiellement des actions axées sur le remaniement du tissu social. "Mon travail consiste à favoriser une meilleure communication au sein de la population", précise Didier Bensalah, médiateur social de la commune de Jette. "L'objectif est de rapprocher les gens, de recréer des liens sociaux, ce qui permet de lutter contre la raison première du sentiment d'insécurité. Les gens ne se connaissent pas, ne dialoguent pas et cela crée un malaise."



Le médiateur social intervient dans les conflits de voisinage. Il est aussi à l'écoute

des habitants qui rencontrent un problème dans leurs contacts avec l'administration (communale ou autre). Il arrive, par exemple, que les citoyens se heurtent à un manque d'écoute ou ne comprennent pas certaines décisions. L'application de la législation peut aussi poser problème. "On me signale de plus en plus de cas de logements insalubres", constate Didier Bensalah. "Or, l'administration communale ne peut intervenir auprès du propriétaire que dans les cas où il y a danger sur la voie publique. Les locataires n'ont pas toujours les moyens pour aller chez le juge de paix. Mon rôle est d'essayer de dégager une solution dans les cas individuels et de proposer des pistes pour rencontrer la problématique en général."

Une autre dimension importante du travail du médiateur social est liée à l'organisation d'actions dans les quartiers. Il s'agit d'amener les gens à se rencontrer. Et Didier Bensalah d'insister sur l'interaction nécessaire entre les différents services sociaux : "Un problème de santé mentale peut être à l'origine de conflits entre voisins ou de problèmes d'endettement. Il m'arrive d'orienter une personne vers la maison de quartier 'L'Abordage' parce qu'elle a manifestement besoin d'une activité quotidienne. Quant à l'association 'Impulsion', elle aide les personnes dans leur recherche d'emploi et leur permet dès lors de retrouver leur place dans la société. Parfois, une solution concrète dans un domaine peut avoir une influence positive sur l'ensemble des problèmes rencontrés par une personne en difficulté."

En définitive, les missions du médiateur social sont aussi variées que les questions et les problèmes auxquels sont confrontés les gens.

Didier Ben Salah peut être contacté au 02/423.14.51

Jeunesse et famille : un service à visage humain

Autrefois, chaque police communale disposait d'un service Jeunesse et Famille. Réforme des polices oblige, ces services ont été réorganisés par zone. Les services Jeunesse et Famille des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean, regroupées au sein de la zone de police Bruxelles-Ouest, ont été fusionnés en un seul service.



Des missions étendues

"Les cinq services ne fonctionnaient pas de la même manière et l'étendue de leurs missions variait d'une commune à l'autre", précise Dounia Gossé du service Jeunesse et Famille de la zone Bruxelles-Ouest. "Le premier travail a donc consisté à mettre en place une nouvelle structure en place. Nous avons aussi dû définir les missions du service. Dans la mesure du possible, nous avons conservé l'ensemble des missions qui étaient assurées par les anciens services communaux. Ainsi, nous traitons désormais toutes les affaires de mœurs (même si elles

ne concernent pas des mineurs), alors que le service Jeunesse et Famille de Molenbeek était le seul à assumer cette compétence auparavant."

Outre les affaires de mœurs, le service Jeunesse et Famille de la zone traite un large éventail de dossiers. Citons les infractions commises par des mineurs, les maltraitances à l'égard d'enfants, les problèmes familiaux qui nécessitent une intervention judiciaire, les fugues et disparitions de mineurs, les non-paiements de pensions alimentaires, les infractions relatives à l'exercice du droit de visite et à l'obligation scolaire et les dossiers en matière d'adoptions.

Le service Jeunesse et Famille de la zone est composé de 19 personnes. Il s'agit de policiers qui, pour la plupart, sont détenteurs d'un diplôme supérieur en sciences humaines. Certains sont assistants sociaux ou psychologues, d'autres criminologues ou licenciés en communications sociales. "Les gens qui travaillent au service Jeunesse et Famille sont entrés dans la police par choix", affirme Dounia Gossé. "Nous faisons partie intégrante du corps de police, mais notre formation nous permet d'offrir au public une dimension psychosociale. Notre intervention est généralement requise lorsque les autres services ont atteint leurs limites." "Nous assurons une garde en dehors des heures de service", poursuit sa collègue Stéphanie Wagemans. "Nos

collègues peuvent nous appeler en renfort pour des affaires urgentes qui demandent une sensibilité particulière (un viol ou la disparition d'un mineur, par exemple)."

Un ancrage local

Le service Jeunesse et Famille n'en reste pas moins un service de police à part entière, même si les policiers qui y travaillent ne portent que rarement l'uniforme. Le plupart des dossiers traités par le service sont transmis par les parquets et les juges de la jeunesse. Les policiers interviennent généralement aux côtés d'autres acteurs lorsqu'il s'agit de mineurs (les parents, l'école,...). Le service Jeunesse et Famille tente dès lors de nouer des contacts avec toutes les écoles de la zone. Ces contacts sont particulièrement utiles lorsqu'il est question d'absentéisme scolaire. Différentes actions sont initiées au niveau Jeunesse et Famille, en concertation avec d'autres services. Des projets communs sont ainsi mis sur pied avec les équipes de Prévention des cinq communes de la zone. De nombreux visiteurs sont en outre orientés vers les services sociaux compétents pour leur apporter une aide efficace.

Les locaux du service Jeunesse et Famille sont situés à Molenbeek. "Cela ne nous empêche pas de conserver un ancrage local au niveau des communes", constate Stéphanie Wagemans. "Nous fixons rendez-vous aux gens dans un commissariat ou une antenne proche de

leur domicile. Lorsqu'ils se présentent au commissariat de leur quartier pour une affaire qui nous concerne, leur plainte est actée par un officier de garde et nous est ensuite transmise. Lorsqu'il y a urgence, nous sommes appelés sur place." Actuellement, trois policiers prennent en charge les dossiers Jeunesse et Famille pour Jette. Avant la fusion, ils étaient deux.

Les membres du service ont avant tout pour objectif de fournir un service de qualité et d'aider les habitants. "Je pense que la fusion des cinq services Jeunesse et Famille est une bonne chose", conclut Dounia Gossé. "Le résultat est une harmonisation des services rendus, doublée d'une extension des missions. Grâce aux réunions de concertation auxquelles nous participons toutes les semaines, nous sommes en mesure de venir en aide à n'importe quel citoyen que se présente chez nous. C'est comme cela que nous concevons notre métier."

Service Jeunesse et Famille de la zone de police Bruxelles-Ouest - avenue De Roovere 3 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - tél. 02/411.19.60 - fax : 02/411.75.11

Accueil du lundi au vendredi de 7 à 19h, le samedi de 7 à 13h

La victime au centre des préoccupations

Au cours des dernières années, il est apparu de plus en plus clairement que l'action judiciaire ne pouvait se concentrer sur la peine à infliger à l'auteur d'un délit, sans se préoccuper du sort de la victime. Cette prise de conscience a débouché sur la création de différents services. Il s'agit essentiellement du bureau d'aide aux victimes, de la médiation locale et de l'encadrement des mesures judiciaires alternatives. Au niveau de la commune de Jette, ces services ont été centralisés, sous la conduite de deux criminologues. Installés dans les locaux du commissariat de police, elles dépendent directement de l'administration communale.



condamnés, dans certains cas, à effectuer des travaux d'intérêt général. A Jette, 42 personnes ont été encadrées pour de telles prestations en 2002, pour un total de près de 1750 heures.

Guider les victimes

Le bureau d'aide aux victimes assure l'accompagnement des victimes et de leurs proches. La notion de victime est prise ici dans un sens large. Il peut s'agir de personnes qui ont subi une agression ou des coups et blessures volontaires, qui ont fait l'objet de violence conjugale ou de harcèlement, qui ont été victimes d'un accident ou d'un incendie, qui ont été témoins d'un fait grave... Le travail des criminologues consiste, dans un premier temps, à proposer un accueil et une écoute et, dans un second temps, à orienter les gens vers les services où ils pourront obtenir une aide concrète, une assistance psychologique ou un suivi judiciaire.

"Nous n'avons pas les mêmes missions que les services sociaux", constate Sophie Leutenez, la responsable du service. "Nous intervenons dans des situations bien précises, généralement à la demande des services de police. Notre mission est réussie lorsque les personnes auxquelles nous avons apporté une assistance dans l'urgence trouvent une solution durable auprès d'autres services."

Afin de proposer au public un accueil optimal, les bureaux d'aide aux victimes des cinq communes de la zone de police Bruxelles-Ouest ont organisé un service de garde conjoint en dehors de heures d'ouverture. "Cela nous permet d'intervenir aussi la nuit et le week-end, pour des affaires souvent délicates", souligne Caroline Fierens. En guise de conclusion, les deux criminologues constatent que le bureau d'aide aux victimes est de mieux en mieux connu du public et des différents services confrontés à l'accueil des victimes. On ne peut que s'en réjouir.

Lutter contre le sentiment d'impunité

Le service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives organise et encadre les prestations effectuées par des mineurs d'âge ou des majeurs, dans le cadre de travaux d'intérêt général. Ils réparent ainsi le préjudice qu'ils ont causé à des particuliers ou à la société par les délits qu'ils ont commis.

Depuis l'adoption de deux lois (loi sur la probation et la médiation pénale, loi qui met en place le travail en tant que peine autonome), des majeurs peuvent être

Parallèlement, un système a été mis au point par certains parquets (et, en premier lieu, celui de Bruxelles) pour lutter contre la petite délinquance et éviter le classement sans suite de nombreux dossiers concernant de jeunes délinquants. Cette situation est en effet de nature à créer un sentiment d'impunité chez les victimes (qui supportent mal cette injustice), au sein de la population (qui est en proie à un sentiment d'insécurité), chez les policiers (qui sont guettés par la démotivation) et chez les jeunes délinquants (qui croient que tout est permis). Les parquets proposent dès lors aux mineurs coupables de certains types de délits d'accomplir une "mesure légère et limitée". Il s'agit le plus souvent d'un travail d'intérêt général, effectué pour une administration publique. "Dans le cadre de la prise en charge de ces mineurs, nous organisons également des ateliers", ajoute Sophie Leutenez. "Un atelier s'adresse aux adolescents de 12 et 13 ans qui ont commis un délit et l'autre, axé sur la gestion des conflits, concerne les mineurs qui se sont rendus coupables d'infractions à caractère violent."

Conflits : faciliter la recherche d'une solution

La médiation locale a pour objectif d'apporter une solution réparatrice à un dommage matériel et/ou moral causé par une infraction. Le travail de médiation porte sur des infractions telles que les troubles de voisinage, les coups et blessures sans incapacité de travail, les dégradations, l'abus de confiance, le vol simple,... pour autant que le préjudice financier ne soit pas trop important.

Ici, l'objectif est de rencontrer les intérêts des parties qui ne se satisfont pas toujours d'une longue procédure judiciaire dont le résultat est incertain. La médiation locale leur permet de faire valoir leurs attentes et éventuellement d'aboutir ainsi à une réparation qui leur donne un réel sentiment de justice.

Bureau d'aide aux victimes, médiation locale et encadrement des mesures judiciaires alternatives - place Cardinal Mercier 1 (4ème étage) - tél. 02/423.14.26 (Sophie Leutenez) ou 02/423.14.56 (Caroline Fierens)

Des stages au Carnaval

Durant le congé de Carnaval, de nombreuses activités, organisées par des associations et des clubs jettois, seront proposées aux enfants et aux adolescents. Voici un aperçu des possibilités qui s'offrent à eux pour cette période.

de 8h et garderie jusqu'à 17h30)

Prix : de 65 EUR à 90 EUR

Info et inscriptions : 02/479.98.15 (lundi de 17h à 19h, mardi et jeudi de 15h à 17h)

ECOLE DE BASKET (FRESH AIR ET ALL STARS)

De 6 à 13 ans

Hall des Sports de l'Athénée Royal de Jette (avenue Odon Warland 28)

Du 3 au 7.3

De 9 à 16h (accueil à partir de 8h et garderie jusqu'à 17h30)

Prix : 70 EUR (85 EUR pour les non-Jettois)

Info et inscriptions : 02/426.36.58 (Olivier Corhay)

CENTRE D'ARTS MARTIAUX JETTOIS

De 3 à 14 ans

CAMJ (rue Tilmont 86)

Du 3 au 7.3

De 9 à 16h (garderie à partir de 8h et jusqu'à 17h30)

Prix : 60 EUR de 3 à 5 ans - 70 EUR de 6 à 14 ans (réduction de 10 EUR pour le 2ème enfant)

Info et inscriptions : 02/426.79.63

Stage culturel

De 4 à 12 ans

"Sème les couleurs"

Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Du 3 au 7.3

De 9h30 à 16h (garderie à partir de 8h et jusqu'à 18h)

Prix : 95 EUR (90 EUR pour le 2ème enfant et 85 EUR pour le 3ème enfant d'un même ménage)

Info et inscriptions : Foyer culturel jettois - 02/426.64.39 (Chantal Farin)

ATELIER DE CÉRAMIQUE ET DE POTERIE

A partir de 9 ans

Atelier Betty Moerenhoudt (rue Henri Werrie 41)

Du 3 au 7.3

De 9h30 à 12h

Prix : 70 EUR pour cinq demi-jours

Info et inscriptions : tél. 02/427.17.23

JOTA, le programme

Les centres culturels néerlandophones du Nord-Ouest de Bruxelles se sont unis pour proposer un vaste programme de cours, connu sous le nom de JOTA. Parmi les cours proposés en ce début d'année 2003, certains s'adressent particulièrement aux enfants et aux adultes francophones. Voici un aperçu de quelques activités organisées au Gemeenschapscentrum Essegem à Jette.

Atelier de néerlandais pour enfants francophones

Sous la conduite de Johan, un moniteur expérimenté, les enfants apprendront un vocabulaire de base à l'aide de jeux et d'activités originales. La structure et le contenu des sessions sont adaptés à l'âge des enfants, ainsi qu'au nombre de participants. Cet atelier s'adresse aux enfants de 7 à 10 ans qui aiment les langues et qui savent déjà écrire.

Le samedi de 10 à 12h, de février jusqu'en avril 2003

Prix : 52 EUR pour 10 séances (6,20 EUR de réduction pour un deuxième enfant)

Kalaripayat

Pendant l'occupation coloniale de l'Inde du Sud, les Européens se sont heurtés à des guerriers entraînés au kalaripayat. Aujourd'hui, cet art de combat est pratiqué comme sport partout dans le monde. Le cours se compose de deux parties : l'apprentissage de la langue physique ou 'meithari' et les 'meipayats' (combats virtuels 'dansants'). Les cours sont donnés en néerlandais. Le professeur est parfaitement bilingue.

Le mardi de 18h à 19h30, de février jusqu'en juin 2003

Prix : 70 EUR pour 14 séances

Groupe culturel de néerlandais

Le Gemeenschapscentrum Essegem organise des cours de néerlandais adaptés aux différents niveaux de connaissance. Pour ceux d'entre vous qui ont déjà une connaissance de base du néerlandais, le programme JOTA prévoit un groupe culturel de néerlandais. Toutes les deux ou trois semaines, une activité culturelle ou de détente en néerlandais est proposée aux participants (visites guidées, soirée film, activité dans un centre culturel voisin, workshop créatif,...).

Deux fois par mois (les participants seront mis au courant par lettre ou par e-mail)

Les activités sont payées séparément. Certaines rencontres gratuites sont prévues au Gemeenschapscentrum Essegem.

Info et inscriptions : Gemeenschapscentrum Essegem - rue Léopold 1er 329 - tél. 02/427.80.39 - fax : 02/427.28.76 - e-mail : essegem@vvc.be

AVEC LE SOUTIEN DU MINISTRE FLAMAND DU SPORT ET DES AFFAIRES BRUXELLOISES ET DE LA VLAAMSE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE

Jette info n°95 - février 2003

Des spectacles pour tous les goûts

Voici le programme des activités qui vous seront proposées dans les semaines à venir, à l'initiative de l'échevin du 3ème âge francophone Lucien Vermeiren.

Vendredi 7 février 2003 : "Vive le théâtre"

Ce spectacle "Théâtre-seniors" sera présenté par la troupe de l'Atelier-Théâtre de Laeken et de Jette, en la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Au programme : extraits des "Femmes Savantes" de Molière, extraits de la pièce "Le Mariage de Mademoiselle Beulemans", mimes et chansons. L'Atelier-Théâtre de Laeken et Jette s'adresse à tous les seniors et a pour objectif principal l'apprentissage de la scène (exercices de respiration, pose de voix, expression, relaxation, improvisation...). L'atelier a également pour but le travail de textes de théâtre dans le cadre de la

préparation de spectacles. Aucune expérience préalable n'est requise.

Prix : 7 EUR - pour les pensionnaires des homes : 6 EUR.

Dimanche 9 février 2003 : La Revue 2003 du Théâtre des Galeries

Comme de coutume, voici un spectacle qui mélange le théâtre, le music-hall et l'humour. Politiciens, stars de la télé et de la chanson, personnalités célèbres, ils seront tous sur scène, parfois en chair, parfois en mots. Un spectacle aux multiples facettes... Mise en scène de David Michels. Avec Jean Hayet, André Lamy, Maria del Rio, Louise Rocco, Bernard Lefrançois, Marc De Roy, Angélique Leleux, Karen Pluchart, Enaid, Tshilombo Imhotep, Claude Rion et Bernard Wincq (au clavier).

Rendez-vous à 13h45, place

Cardinal Mercier.

Prix : 22 EUR (transport et spectacle compris) - 19 EUR (sans transport)

Dimanche 9 mars 2003 : Opérette "Dédé" de Christiné

Nous vous proposons d'assister à l'opérette "Dédé" de Christiné au Centre culturel d'Auderghem. On y retrouve de nombreux succès de Maurice Chevalier, comme "Dans la vie, faut pas s'en faire".

Rendez-vous à 13h30, place Cardinal Mercier.

Prix : 28 EUR (spectacle et transport).

Réservation : dès à présent, entre 10h et 11h30, auprès du service du 3ème Age, centre administratif de Jette (1er étage, bureau 130 - rue Henri Werrie 18-20) - tél. 02/423.12.66.

AGENDA

FÉVRIER

Jusqu'au 16.2 : NAVEXPO 2003 "Des yachts royaux aux grandes courses - Histoire de la plaisance maritime et fluviale". A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17h, le week-end de 10 à 18h. Fermé le lundi (excepté pour les visites guidées scolaires). Entrée : 3 EUR - 2 EUR pour les jeunes de 6 à 17 ans et pour les groupes (maximum 20 personnes et sur réservation uniquement) - ticket familial : 5 EUR. Visites guidées : 25 EUR par groupe de maximum 20 personnes ou par réservation obligatoire. Info et réservations : 02/479.00.52.

Le 6.2 : De 14h15 à 17h15, CENT ANS DE JAZZ : "Les femmes dans le jazz" par Vicky Down (musicien) et Louis Stevens (documentaliste). Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 4,50 EUR. Info : 02/426.64.39.

Du 7 au 19.2 : EXPOSITION "Trois en une" avec Patrick Luypoert, Cathy Dustin et Josiane Rennoir. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Ouvert de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h (fermé le dimanche et le lundi). Info : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be.

Le 8.2 : A 15h, CONCERT D'OUVERTURE "170 années de philharmonie" par la Société Royale Philharmonique de Jette. Avec l'académie communale de musique G.H. Luytgaerens et de la gemeentelijke muziekkademie M. Van de Moortel. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Entrée gratuite.

Le 13.2 : A 20h30, ARMILLAIRE BLUES NIGHTS : Phil Clayton Band. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 7,50 EUR - 6 EUR en prévente. Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be.

Le 14.2 : A 20h30, ARMILLAIRE JAZZ NIGHTS : Gino Lattuca Quartet with guest Ivan Paduart. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 7,50 EUR - 6 EUR en prévente. Info et réservations : 02/426.64.39 ou foy.cult.jettois@skynet.be.

Le 16.2 : A 15h, dans le cadre des "Dimanches d'Aurélien", THEATRE JEUNE PUBLIC "Les p'tits poissons qui vont dans l'eau" par Les Zerkians. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Durée : 50 min. A partir de 2,5 ans. Entrée : 6

EUR. Réservation indispensable au 02/426.64.39.

Le 20.2 : A 14h30, CONFERENCE de l'Antenne Interuniversitaire de Jette et du Nord-Ouest de Bruxelles : "Le clonage artificiel : un bien ou un mal" par Henri Alexandre. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Prix : 3,70 EUR. Info et réservations : 02/423.12.66.

Du 22.2 au 2.3 : THEATRE "Gosses de merde !" par l'atelier théâtre Armillaire. Une pièce de Xavier Percy et Isabelle Quaden, dans une mise en scène de Ronald de Pourcq. A 20h15, sauf le samedi 1.3 à 15h et 20h15, les dimanches 23.2 et 2.3 à 15h. Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145). Entrée : 8 EUR (étudiants et seniors : 6 EUR). Réservation indispensable au 02/426.64.39.

Le 22.2 : A partir de 16h30, BAL MASQUE au Danscentrum Jette (rue Gustave Van Huynegem 30-32). Avec animations pour les enfants, concours de danse, grand buffet et fête. Prix pour le plus beau costume. Entrée : 10 EUR (adultes). Réservation obligatoire. Info : 0474/99.08.59.

Le 23.2 : De 9 à 17h, MAXI-BROCANTE organisée par l'asbl Rockardinal. Sur la place Cardinal Mercier. Prix de l'emplacement : 12 EUR / 3 mètres. Info et inscriptions : Barapaat (place Cardinal Mercier 25 - 02/425.94.78).

Le 23.2 : A 14h et 16h30, VOIR LE MONDE : "Samarcande, au coeur des Routes de la Soie" par Sergio Cozzi. A la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10). Info et réservations : 02/649.76.95.

Du 28.2 au 16.3 : EXPOSITION Raymond Vanderhaegen. A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14). Vernissage le 28.2 à 20h. Ouvert du mardi au dimanche de 14 à 18h. Entrée gratuite. Info : 02/423.13.73.

Jusqu'au 9.3 : EXPOSITION "Matières grasses" par Erwan Ballan et Jean-François Demeure. A l'Atelier 340 Muzeum (drève de Rivieren 340). Ouvert du jeudi au dimanche et les jours fériés de 14 à 19h. Le 22 janvier, atelier pour enfants de 6 à 13 ans avec Erwan Ballan. Info et réservations : 02/424.24.12.

NOUVEAUTÉS

Cours d'italien

Depuis ce mardi 4 février 2003, un cours d'italien sera organisé pour les seniors. Les cours auront lieu au Centre culturel Armillaire (local 210, 2ème étage, bd de Smet de Naeyer 145), le mardi de 9h15 à 10h45 pour le niveau 1 (débutants) et le mardi de 11h à 12h30 pour le niveau 2.

Conditions : 3,80 EUR par cours.

Inscriptions : sur place les jours de cours (pas de droit d'inscription).

Pour tout renseignement : service du 3ème Age - tél. 02/423.12.66 (Patricia Hellem).

Dances de salon

Un nouveau cours de danses de salon pour les seniors est organisé à Jette tous les mardis après-midis depuis le début de la saison. Le cours est donné par un moniteur expérimenté (ancien compétiteur). Vous pourrez apprendre à danser la valse viennoise et la valse lente, le tango, le cha-cha, la rumba, le rock en 6 temps,... A noter que la danse favorise le maintien d'une très bonne condition physique.

Adresse : Pavillon Wouters (rue Wouters 12)

Horaires et prix :

Tous les mardis après-midis sauf pendant les congés scolaires

De 14h à 15h30 : cours pour débutants - prix : 3,50 EUR

De 15h30 à 16h30 : entraînement pour tous - prix : 1 EUR (pour les élèves du cours pour débutants et pour les élèves du cours de perfectionnement) et 2 EUR (pour les personnes non-inscrites aux cours)

De 16h30 à 17h30 : cours de perfectionnement - prix : 3 EUR

Une assurance couvrant les accidents corporels devra être souscrite par chaque participant aux cours. La prime annuelle s'élève à 5 EUR.

Inscriptions sur place

Pour tout renseignement : service communal du 3ème Age - tél. 02/423.12.66 (Patricia Hellem)

CELA SE FÊTE !

Vous avez atteint l'âge magique de 100 ans ? Vous fêterez bientôt vos 50, 60, 65, 70 ans de mariage (ou plus) ? Si vous le souhaitez, l'administration communale vous aidera à donner plus d'éclat à cette belle fête. Il vous suffit d'en faire la demande six semaines avant la date de votre anniversaire ou de votre anniversaire de mariage à Lucien Vermeiren, officier de l'Etat civil (02/423.12.16), ou au service communal de l'Etat civil (rue Henri Werrie 18-20 à Jette - tél. 02/423.12.70).

Félicitations...

... à madame Barbe Vrancken. Elle a fêté ses 101 ans le 13 janvier 2003.

... à madame Jeanne De Swart. Elle a fêté ses 100 ans le 20 janvier 2003.

... à madame Dorothee Parijs. Elle a fêté ses 102 ans le 4 février 2003.

MAXI-BROCANTE

le dimanche 23 février 2003 de 9 à 17h sur la place Cardinal Mercier

Prix de l'emplacement : 12 EUR / 3 mètres

Renseignements et inscriptions au Barapaat (place Cardinal Mercier 25 - 02/425.94.78)

UNE ORGANISATION DE L'ASBL ROCKARDINAL ET DU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ FLAMANDE DE LA COMMUNE DE JETTE, AVEC LE SOUTIEN DES ECHEVINS WERNER DAEM ET BERNARD LACROIX, AINSI QUE DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS



Photos : Wolfgang Kolb



Roxane Huilmand invite les Jettois à danser



Le DANCENTRUM JETTE propose un programme continu, de la danse contemporaine à la salsa.

Depuis peu, les Jettois peuvent se familiariser avec la danse au Danscentrum Jette. Roxane Huilmand, directrice et cheville ouvrière du centre, offre un éventail de possibilités aux danseurs professionnels et aux amateurs passionnés de danse. La jeune femme est elle-même active depuis 20 ans dans le monde de la danse contemporaine, en tant que chorégraphe, danseuse chez Rosas dans les années 80 et professeur. Roxane voulait créer un lieu où les artistes et le public pourraient se rencontrer et échanger leurs expériences au travers de différentes formes de danse. Au Danscentrum Jette, la danse contemporaine est mise en rapport avec d'autres formes de danse, comme les danses africaines et le hip hop, mais aussi avec la musique live, le théâtre et la vidéo.

Les attentes du public sont également prises en compte. Ainsi, le funk, qui recueille un beau succès auprès des jeunes, figure au programme du Danscentrum. Tous les cours sont donnés par des professeurs expérimentés qui se sont déjà produits sur scène. L'authenticité et l'envie de tout donner sont au centre du concept imaginé par Roxane Huilmand.

Echange entre danseurs professionnels et amateurs

Le centre de danse comporte trois secteurs : le programme de cours pour danseurs professionnels et amateurs, l'atelier où ont lieu des répétitions de spectacles et de la recherche en danse et enfin les activités qui permettent aux

professionnels, aux amateurs et au public de se rencontrer. A titre d'exemple, citons des concerts, des présentations, des fêtes de la danse (salsa, bal moderne, bal masqué), des expositions, des soirées de discussion et des projections de film.

Les danseurs professionnels peuvent se rendre au Danscentrum Jette du lundi au vendredi pour un cours technique de danse contemporaine ou un entraînement. Pour les amateurs, le programme de danse contemporaine est complété par des cours de hip hop, de danses africaines, de percussions, de danses folkloriques des Balkans,.... Actuellement, le Danscentrum Jette propose des cours de danse contemporaine (également pour les enfants), de hip hop / breakdance, de danses africaines, de funk et de tai-chi. La salsa devrait bientôt être ajoutée à la liste.

Une fois par mois, le centre de danse programme un événement qui met en présence les danseurs professionnels et les amateurs de tous âges. Un bal masqué (avec des animations pour les enfants, un concours de danse et une fête en soirée) s'y déroulera le samedi 22 février prochain. Une fois de plus, l'objectif est de réunir les professionnels et les amateurs, les enfants et leurs parents. D'autre part, le Danscentrum Jette organise des stages de danse pour les enfants, les débutants et les professionnels durant les vacances et parfois le week-end.

A terme, Roxane Huilmand veut favoriser le développement du centre de danse, tout en

BAL MASQUÉ au Danscentrum Jette

(rue Gustave Van
Huynegem 30-32)

**le 22 février
2003**

à partir de 16h30

**Animations pour les
enfants (réalisation
de masques et de
chapeaux)**

Concours de danse

Grand buffet - Fête

**Prix pour le plus
beau costume**

**Entrée : 10 EUR
(adultes)**

**Réservation
obligatoire**

Info : 0474/99.08.59

encourageant l'échange d'idées entre les participants. Depuis peu, elle travaille en collaboration avec une association qui a comme projet de développer un centre similaire à Bruxelles. Elle espère, en outre, recevoir un bon accueil dans les académies de musique, les centres culturels et les écoles de Jette. Le Danscentrum Jette est soutenu par la commune de Jette et la Vlaamse Gemeenschaps-commissie.

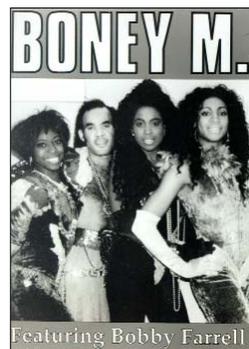
L'asbl Sport à Jette et l'échevin des Sports Benoit Gosselin vous invitent à la

25ÈME NUIT DES SPORTIFS JETTOIS

**le samedi 29 mars
2003 à partir de 20h30**

à la Salle Omnisports de Jette
(avenue du Comté de Jette)

Les années '60-'80



avec BONEY M

Tombola géante

**1er prix : une croisière de 8
jours pour 2 personnes aux
Caraïbes (vol inclus)**

Prix d'entrée: 12 EUR - enfants de moins de 10 ans : 5 EUR (pas de cartes adultes en vente le soir même)

Cartes d'entrée et carnets de tombola en vente auprès des clubs sportifs jettois et auprès du service communal des Sports (tél. 02/423.12.97)

Réservation des tables à partir du 1er mars 2003 auprès du surveillant de la Salle Omnisports, sur place (avenue du Comté de Jette) ou par téléphone (02/478.40.67) entre 19 et 20h

**Les bénéficiaires de cette soirée seront
partagés entre les clubs sportifs.**



Inscriptions et informations

Pour les inscriptions ou plus d'informations, vous pouvez contacter le Danscentrum Jette au 0474/99.08.59. Adresse : rue Gustave van Huynegem 30-32 à 1090 Jette.

La Société Royale Philharmonique de Jette organise un concert d'ouverture "170 années de philharmonie" le samedi 8 février 2003 à 15 heures

à la Salle communale des Fêtes (place Cardinal Mercier 10)

AVEC LA PARTICIPATION DE L'ACADÉMIE COMMUNALE
DE MUSIQUE G.H. LUYTGAERENS
ET DE LA GEMEENTELIJKE MUZIEKACADEMIE M. VAN DE MOORTEL

Entrée gratuite

Café famille

A partir du 11 février 2003, l'asbl Humania vous invite à participer aux "cafés famille" qu'elle organisera une fois par mois. Vous pourrez y débattre de sujets relatifs à la famille, sujets qui seront choisis de manière démocratique par les participants. Les "cafés famille" permettront à chacun d'enrichir ses réflexions à la lumière de l'expérience d'autrui. Ils s'adressent aux adultes (seuls, en couple, issus de familles monoparentales ou recomposées, grands-parents,...). Cette initiative s'inscrit dans le cadre des actions de sensibilisation proposées par l'asbl Humania en matière de prévention de la violence et de médiation à l'attention des jeunes.

Cafés famille de l'asbl Humania

Le deuxième mardi du mois de 20 à 22 heures, à partir du 11 février 2003

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 5 EUR - Renseignements : 02/479.92.75

NAVEXPO 2003

Des yachts royaux aux grandes courses

Chaque année, Jette a rendez-vous avec l'histoire de la navigation. C'est désormais une tradition ! Depuis plus de vingt ans, les amoureux de la navigation se retrouvent à la Demeure abbatiale de Dieleghem pour l'exposition annuelle produite par le Foyer culturel jetteois. Cette année, la manifestation est consacrée à la plaisance maritime et fluviale. Nous avons été y faire un petit tour.

Les visiteurs sont invités à la découverte passionnante de ce type de navigation pour le faste, le plaisir ou l'aventure, des origines jusqu'à nos jours. La navigation est une passion ou une vocation pour de nombreux citoyens anonymes ou grands de ce monde. Que de milles nautiques parcourus, grâce à des architectes géniaux, par des petits marins d'eau douce ou des navigateurs et navigatrices chevronnés ! Du petit dériveur au grand voilier bourré de technologies de pointe, du yacht privé aux navires les plus prestigieux, NAVEXPO passe en revue ces différents types d'embarcations. L'exposition s'étend sur les trois niveaux de l'abbaye pour mieux vous faire découvrir photos et modèles réduits détaillés retraçant l'évolution de la navigation de plaisance.

Cette manifestation multimédia, en plus de ses aspects historiques, vous fait assurément vivre la grande époque du yachting en vous plongeant dans le charme particulier des croisières fluviales. Vous y trouverez, entre autre, de nombreux documents inédits et pièces de collection. L'exposition bénéficie à nouveau d'un important soutien logistique de la Marine (Force navale), ainsi que du soutien tout particulière du Port de Bruxelles et de BelgaCom. Musées, associations professionnelles, institutions officielles et scientifiques, collectionneurs privés, cercles de modélistes, cercles nautiques, peintres

de marine, écoles de voile et mouvements de jeunesse apportent également leur collaboration à cette exposition.



NAVEXPO 2003 - A la Demeure abbatiale de Dieleghem (rue Tiebackx 14) - Jusqu'au 16 février 2003 - Ouvert du mardi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 17h, le week-end de 10 à 18h - Fermé le lundi (excepté pour les visites guidées scolaires) - Entrée : 3 EUR - 2 EUR pour les jeunes de 6 à 17 ans et pour les groupes (maximum 20 personnes et sur réservation uniquement) - ticket familial : 5 EUR - Visites guidées : 25 EUR par groupe de maximum 20 personnes ou par classe - durée : +/- 2 heures (1 heure de visite et 1 heure de projection vidéo) - réservation obligatoire au 02/479.00.52 - Services : vestiaire, cafétéria, librairie/shop, nombreuses possibilités de restauration aux abords immédiats - Animation : salle vidéo non stop, concours doté de nombreux prix par catégorie (enfants, ados, adultes, classes) - Renseignements : 02/479.00.52

La Maison de la Francité présente son grand concours de textes 2003 sur le thème "L'inspecteur mène l'enquête".

2003 sera l'année du centenaire de la naissance de Georges Simenon. La Maison de la Francité a voulu rendre hommage, à sa façon, au grand romancier, créateur du commissaire Maigret et auteur d'innombrables intrigues policières. Pour son concours annuel de textes, elle vous invite à créer, vous aussi, une histoire policière. Seuls comptent l'imagination et le plaisir de raconter. Libre à vous de choisir votre type d'intrigue.

Participation : gratuite, ouverte à tous et à toutes à partir de 12 ans.

Ouverture du concours : le 13 février 2003

Clôture de l'envoi des textes : le samedi 13 avril 2003 à minuit.

Trois catégories de participants : cadets (12 à 15 ans), juniors (15 à 18 ans), adultes (au-delà de 18 ans).

Nombreux prix à gagner pour une valeur totale de plus de 12.500 EUR. Les meilleurs textes seront publiés.

Les textes, d'une longueur de 2 à 4 pages A4, seront rédigés en français. Ils doivent être envoyés à la Maison de la Francité. Le règlement complet peut être obtenu sur simple demande. La participation au concours implique l'adhésion au règlement.

Pour tout renseignement : Maison de la Francité - rue Joseph II 18 à 1000 Bruxelles - tél. 02/219.49.33 - courriel : mdf@maisonde la francite.be - site internet : www.maisondelafrancite.be

LES OEUVRES ABSTRACTES DE RAYMOND VANDERHAEGEN

Du 28 février au 16 mars, le peintre Raymond Vanderhaegen exposera ses oeuvres à la Demeure abbatiale de Dieleghem. Connu pour son caractère obstiné, le Bruxellois est avant tout un artiste exceptionnel. Au cours des trente dernières années, ses nombreuses expositions lui ont valu des critiques positives en Belgique et à l'étranger.

Raymond Vanderhaegen a quitté notre capitale à 24 ans pour s'établir à Los Angeles. Depuis 1969, il se consacre pleinement à son art, bien décidé à mettre ses idées sur la toile. En 1995, excédé par les médias américains et par le climat politique en vigueur aux Etats-Unis, il revient dans sa ville natale.

Outre-Atlantique, son oeuvre est jugée profondément européenne. Ici, elle nous fait plutôt penser au courant américain d'"action painting". Les critiques d'art n'ont pas manqué d'originalité lorsqu'il s'agissait de décrire les oeuvres de Vanderhaegen : abstraction lyrique, pseudo-orientalisme, rayonnement poétique,... Lors de votre visite à la Demeure abbatiale de Dieleghem, vous aurez l'occasion de vous faire une idée sur la question. S'il est difficile de trouver les mots justes pour décrire l'oeuvre de Raymond Vanderhaegen, ses toiles ne sont pas pour autant dénuées de caractéristiques propres à l'artiste : une palette de couleurs lumineuse, un graphisme qui reflète la passion, une imagination débridée,... Le peintre recherche l'inspiration au plus profond de son être.



Exposition

Raymond Vanderhaegen

Du 28 février (vernissage à 20h)
au 16 mars 2003

A la Demeure abbatiale de Dieleghem
(rue Tiebackx 14)

Ouvert du mardi au dimanche
de 14 à 18h

Entrée gratuite

Discobus : nouvel horaire (rappel)

Depuis la mi-janvier, le discobus de la Médiathèque ne stationne plus à Jette le dimanche matin. Il fait désormais halte tous les vendredis de 17h30 à 20h, sur la place Cardinal Mercier (en face de la bibliothèque).

Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de visiter le discobus, sachez que la collection comporte quelque 20.000 médias audiovisuels : chansonnettes de la saison, compilations, labels peu connus, titres non distribués en Belgique, multiples versions (notamment en musique classique), films rares, reportages touristiques et scientifiques, apprentissage, exercices, évasion,...

Pour tout renseignement :
- Service administratif du discobus,
tél. 02/385.08.49 (le mardi de 10 à 18h) - e-mail : discobus3
@lamediatheque.be

- www.lamediatheque.be
(coordonnées du réseau de prêt,
modalités, promotions, animations,
nouveautés, publications, collec-
tions, nombreuses suggestions
thématiques)

Bibliothèques : fermeture exceptionnelle

Suite à une intervention lourde au niveau de leur logiciel de gestion, les deux sections de la Bibliothèque Principale du Nord-Ouest de Bruxelles seront fermées du lundi 17 au mercredi 19 février 2003. Les responsables des bibliothèques ne peuvent toutefois exclure le risque d'un incident qui retarderait la remise en service du système. Aussi invitent-ils les personnes qui envisagent de passer à la bibliothèque entre le 20 et le 22 février de téléphoner au préalable pour s'assurer de la réouverture effective. A noter que les prêts seront automatiquement prolongés de la durée de la fermeture.

Bibliothèque Mercier - place
Cardinal Mercier 10 - tél.
02/426.05.05 - bpnob.jette
@bibli.cfwb.be

Bibliothèque de Naeyer -
boulevard de Smet de Naeyer 147 -
tél. 02/426.10.82 - blc.jette
@bibli.cfwb.be

Le Centre Armillaire présente...

Cent ans de jazz

Le cycle de conférences "Cent ans de jazz" retrace l'histoire de ce phénomène musical au travers de grands noms du jazz et de thèmes qui combleront les passionnés. Lors de chaque conférence, Louis Stevens, documentaliste, et Vicky Down, musicien, présentent de nombreux extraits musicaux, des diapos et des vidéos. Ils accueillent également des musiciens, invités pour illustrer en live le thème d'un atelier.

Cent ans de Jazz : Les femmes dans le jazz

Le 6 février 2003 de 14h15 à 17h15

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 18,50 EUR pour 5 séances
4,50 EUR par séance

Info : 02/426.64.39

Armillaire Blues Nights

Le Trio The Phil Clayton Band nous vient des Etats-Unis, le pays d'origine du blues. Phil Clayton a appris à jouer de la guitare en écoutant Jeff Beck et Jimi Hendrix. Il voue une admiration aux Doors, à Janis Joplin et Lou Reed. Un beau jour, il débarque à Bruxelles et s'y installe. Son power blues résonnera dans cette deuxième nuit du cycle Armillaire Blues Nights.

Phil Clayton (guitare, chant et amusements), Mario (batterie) et Rudy (basse)

Armillaire Blues Nights : The Phil Clayton Band

Le 13 février 2003 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 7,50 EUR - 6 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39
ou foy.cult.jettois@skynet.be

Armillaire Jazz Nights

Le plus italien des jazzmen belges n'a plus grand chose à prouver. Gino Lattuca est encore et toujours au top, aussi dans le répertoire be-bop que dans les rythmes salsa. Avec son quartet formé il y a 13 ans, il jouera des morceaux de plusieurs membres du groupe, ainsi que quelques reprises choisies. Son invité pour les Armillaire Jazz Nights est Ivan Paduart, l'un des jeunes jazzmen les plus en vue d'Europe occidentale.

Gino Lattuca (trumpet, fluegelhorn), Ivan Paduart (piano), Stefan Lievestro (bass) et Mimi Verderame (drums).

Armillaire Jazz Nights : Gino Lattuca Quartet with guest Ivan Paduart

Le 14 février 2003 à 20h30

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 7,50 EUR - 6 EUR en prévente

Info et réservations : 02/426.64.39
ou foy.cult.jettois@skynet.be

Trois en une

Cette exposition rassemble les oeuvres de trois artistes aux styles très différents. Patrick Luypaert crée des dessins et des peintures réalistes. Cathy Dustin se laisse guider par l'imagination et la fraîcheur de l'enfance pour inventer un monde fantastique qu'elle fixe sur la toile. Quant à Josiane Rennoir, elle invite le spectateur à découvrir la Méditerranée au travers d'un voyage sans fin.

Du 7 au 19 février 2003

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Ouvert de 14 à 18h, le samedi de 9 à 18h (fermé le dimanche et le lundi)

Info : 02/426.64.39 ou
foy.cult.jettois@skynet.be

Les p'tits poissons...

Dans le cadre des "Dimanches d'Aurèle", Les Zerkienis présentent "Les p'tits poissons qui vont dans l'eau". Il s'agit de cinq histoires courtes qui entraînent les enfants en profondeur dans des eaux poissonneuses, tantôt claires, tantôt troubles.

A partir de 2 ans et demi. Durée : 50 min.

Le dimanche 16 février 2003 à 15h

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 6 EUR

Réservation indispensable au
02/426.64.39

Gosses de merde !

Sur un tempo d'enfer, l'atelier théâtre Armillaire présente un spectacle pour tous où il est question de cinq élèves du secondaire et d'une journée de colle un samedi dans une école déserte. Chacun se reconnaîtra un peu dans ce qu'il est ou a été. Un spectacle à faire découvrir à nos ados blasés pour leur faire aimer le théâtre.

"Gosses de merde !" est une pièce de

Xavier Percy et Isabelle Quaden, dans une mise en scène de Ronald de Pourcq.

Du 22 février au 2 mars 2003 à 20h15, sauf le samedi 1er mars à 15h et 20h15, les dimanches 23 février et 2 mars à 15h

Au Centre culturel Armillaire (bd de Smet de Naeyer 145)

Entrée : 8 EUR (étudiants et seniors : 6 EUR)

Réservation indispensable au
02/426.64.39